Ontario

Strengthening Ontario's Heritage:

Promote

An introductory guide to identifying, protecting and promoting the heritage of our communities.

Cover: Downtown Peterborough
(Photo courtesy of Erik Hanson,
City of Peterborough)

106-01517/

A Message from the Honourable

On behalf of the Government of Ontario, I am pleased to introduce Strengthening Ontario's Heritage, a guide to identifying, protecting and promoting our communities' heritage.

We are at the start of a new era for heritage conservation in Ontario. After more than 30 long years, we can now say with conviction and pride that heritage truly matters in Ontario. At last, Ontario has what it takes to be a leader in protecting and promoting the irreplaceable heritage of this province and its people.

In April 2005, our government celebrated the passing of new legislation strengthening the Ontario Heritage Act. Our heritage protection laws have been updated for the 21st century and are now in line with leading jurisdictions in Canada and abroad. Those of us who are dedicated to preserving heritage know full well what an immense difference this will make in our efforts to safeguard our precious heritage resources.

We now have effective demolition controls, allowing municipalities to stop the destruction of designated properties.

Now that the new stronger Heritage Act is in place, I am confident that the list of heritage sites across Ontario will continue to grow. We must educate our local leaders and the public to recognize and respect the importance of our heritage. We must show property owners and the business community that preserving our heritage makes good economic sense.

At the Ministry of Culture, we hope that you will continue with this important work. Strengthening Ontario's Heritage is designed for anyone who is interested in community heritage preservation.

I look forward to working with municipalities and other heritage partners as we develop regulations, guidelines and additional tools like this one to help build stronger communities and a better quality of life for all Ontarians.

Sincerely,

Madeleine Meilleur
Minister

The year 2005 put Ontario at the forefront of heritage conservation.

The first comprehensive changes to our heritage laws in a generation, the 2005 amendments to the Ontario Heritage Act promise to usher in a new era for heritage conservation in the province. The centrepiece of these changes is the power to be able to stop, not just delay, the demolition of designated heritage buildings. For a copy of the new act, visit the Ministry of Culture website at www.culture.gov.on.ca.

Also this year, changes to the Planning Act and the Provincial Policy Statement have resulted in stronger language and tools to protect cultural heritage. In addition, the federal and provincial governments are implementing the Historic Places Initiative, a partnership providing new tools to conserve our historic places.

We now have a formal framework at all levels of government for the conservation of heritage resources.

Toronto's Historic Distillery District is buzzing with outdoor performers and artisans. (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Heritage is no longer just about individual buildings; it is about heritage streetscapes, districts and landscapes that provide the sense of place for our communities.

Beyond this, there is all the other work that municipalities, municipal heritage committees and other heritage organizations do, such as celebrations for Heritage Week, plaques and educational programs, walking tours, publications, inventories and planning policies. It is thanks to the thousands of volunteer hours put in by advocates and property owners alike that so much of this important work is being done.

The challenge at hand is to build on our successes and to take full advantage of new legislation, policies and programs in our communities.

The purpose of this guide is to assist with this great task.

A provincial plaque is unveiled in Ottawa to commemorate journalist Pierre Elliott Trudeau. (Photo: Ontario Heritage Trust)

What's in this Guide?

This guide is designed for anyone who is interested in ensuring that the heritage of their community is well conserved.

It discusses cultural heritage resources – what they are and how to manage them wisely. It focuses on three key steps in heritage conservation: identification, protection and promotion or celebration.

1 This section explores why cultural heritage resources are so important for communities – from fostering identity and pride, to enhancing quality of life, to promoting economic development.

2 Here, you will get an idea of the range of cultural heritage resources that you are likely to find in your community and ways of identifying them.

3 Discover the spectrum of tools communities can use to protect and conserve heritage through the Ontario Heritage Act, the Planning Act and other legislation.

4 In this section, you will find an overview of strategies and tools that can be used to encourage good stewardship of heritage properties.

5 This section provides a snapshot of the various players in heritage conservation and their roles at the community level.

6 Here, you will discover some of the ways communities across Ontario promote their heritage.

7 How can you get involved? This last section leaves you with some questions and suggestions for how to become involved in heritage conservation in your community.

The Old Order Mennonite and Amish residents of the Waterloo region have played and continue to play an important role in shaping the landscape and identity of that part of Ontario.
(Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Heritage as a Community Resource

What is cultural heritage?

Our cultural heritage is a big part of what makes a community unique.

What would Kingston be without its limestone buildings; or Windsor without Walkerville; or Cobalt without its mine headframes; or Petroglyphs Provincial Park without its petroglyphs?

Ontario's identity and character are rooted in our rich and diverse heritage. Heritage enhances our quality of life and sense of place. It reflects the distinct expressions and aspirations of our many communities and cultures.

Our cultural heritage is not just about the past – it is about the places, spaces and stories that we value today that we want to build on for the future.

Cultural heritage resources can take many different forms – museum, archive and library collections; buildings and monuments; streetscapes and landscapes, bridges and railway stations; cemeteries; archaeological sites; artifacts, documents and photographs; stories and folktales; traditional arts, crafts and skills.

People recognize heritage as a valuable cultural and social resource, and are also aware of the direct economic benefits and spin-offs of heritage conservation – bringing tourist dollars into the community; revitalizing main streets and downtowns; creating jobs; enhancing the desirability of neighbourhoods; and increasing property values and the municipal tax base. Heritage conservation is, in fact, a form of community economic development.

More than that, our heritage enriches us, inspires us, enlightens us and guides us in our growth and development. The efforts we make today to conserve community heritage will ensure a lasting legacy for future generations.

Our heritage tells us who we are, where we have come from, and what we have accomplished. It is a source of strength and confidence that puts the changes of society into perspective and helps us to build a better future. (www.culture.gov.on.ca)

How does heritage benefit your community?

People used to think of heritage conservation as an end in itself, but now we see that it is just the beginning.

Cultural heritage is a source of knowledge and memory.

Heritage resources have intrinsic value in the information they contain about the past. They can teach us a great deal. Museums and archives are storehouses of knowledge and community memory, and provide all kinds of opportunities for formal and informal learning. Buildings, landscapes and archaeological sites can give us a unique insight into Ontario's past – knowledge that sometimes cannot be obtained any other way.

Our cultural heritage helps us make sense of our rapidly changing world and guides us into the future.

Cultural heritage contributes to the quality of life of a community.

Well-maintained historic buildings, streetscapes and landscapes contribute to safe and comfortable neighbourhoods and foster local identity and pride.

Cultural heritage makes communities more distinctive by helping to tell the stories of these places. Who lived here? What happened here? Local museums and heritage sites provide a focus for life-long learning and community events.

Sainte Marie Among the Hurons
(Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

"We realize we have to make heritage a municipal priority and give it the financial support it deserves. Otherwise, we can't say we have quality of life in London. Quality of life isn't just roads and sewers... it's a respect for where we come from and it's about focusing on the future."

- Cheryl Miller, Councillor, City of London

Heritage conservation stimulates downtown revitalization.

Communities across Canada, the United States and abroad have been capitalizing on their distinctive heritage assets by revitalizing their historic business cores and reclaiming them as the commercial and social hubs of the community.

Rehabilitating heritage streetscapes and buildings – sometimes starting with the restoration of a single community landmark – can generate a whole range of economic benefits:

- create new and viable residential and commercial space
- provide venues for arts and cultural activities
- encourage relocation of housing and businesses to downtown
- discourage population movement out of small towns
- return underused or vacant buildings to municipal property tax rolls
- increase property values downtown and protect those in surrounding residential neighbourhoods
- create jobs in the retail and service sectors and in building trades
- increase tourism
- enhance civic pride and participation

The restoration of Peterborough's former market hall was a key part of the city's broader heritage conservation and economic development program. (Photo courtesy of Erik Hanson, City of Peterborough)

Cultural heritage means tourist dollars for communities.

Tourists today are looking for new and authentic experiences and opportunities to combine travel and learning. Interest in museums, historic attractions and cultural festivals and events is growing. Cultural heritage tourism is now a major market.

Upper Canada Village in Morrisburg (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Rails-to-Trails *Even if you can no longer ride the rails, you can walk the trails – or hike, cycle, in-line skate, cross-country ski... Across Ontario, citizens' groups, conservation authorities and local and regional governments are developing former rail corridors into recreational trails. Rail lines make perfect trails because most are flat or gently graded and separate from road traffic. Former rail lines and trails reflect the early transportation and settlement history of the province. Rail-trails offer natural and cultural heritage experiences, linking green spaces, historic landmarks and communities. Trails also stimulate local economies through increased tourism.*

Heritage buildings are adaptable to today's needs.

Many heritage buildings are still being used for the purpose for which they were built, as town halls, courthouses, churches, residences and shops. Continuing use not only maintains the sense of place and character of these buildings; it also helps to conserve them because few changes are required to accommodate modern needs.

Heritage buildings can, however, be adapted to a remarkable range of creative new uses. Increasingly, people are seeking out living and working spaces that offer something a little different. The unique features of heritage buildings fit the bill. In today's new economy, cultural amenities provide a draw to industry, and retiring baby boomers are choosing to move to historic cores where shopping, restaurants, cultural facilities and other amenities are within walking distance. In urban centres, factories and warehouses are being converted to new residential and commercial facilities. In small towns, main street properties are being rehabilitated, often combining retail (downstairs) and residential spaces (upstairs), which is in keeping with the traditional use of these buildings. Rehabilitation work – including mechanical and electrical upgrades – contributes to Ontario's construction industry and creates the demand for a highly skilled labour force. Choosing to re-use older buildings over demolition supports a cleaner environment by easing the strain on our landfill sites.

The Historic Distillery District, Toronto
(Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

"Valuing our diverse heritage inspires us, renews us and integrates creativity and productivity into our communities."

- Paule Doucet, Heritage consultant and advocate

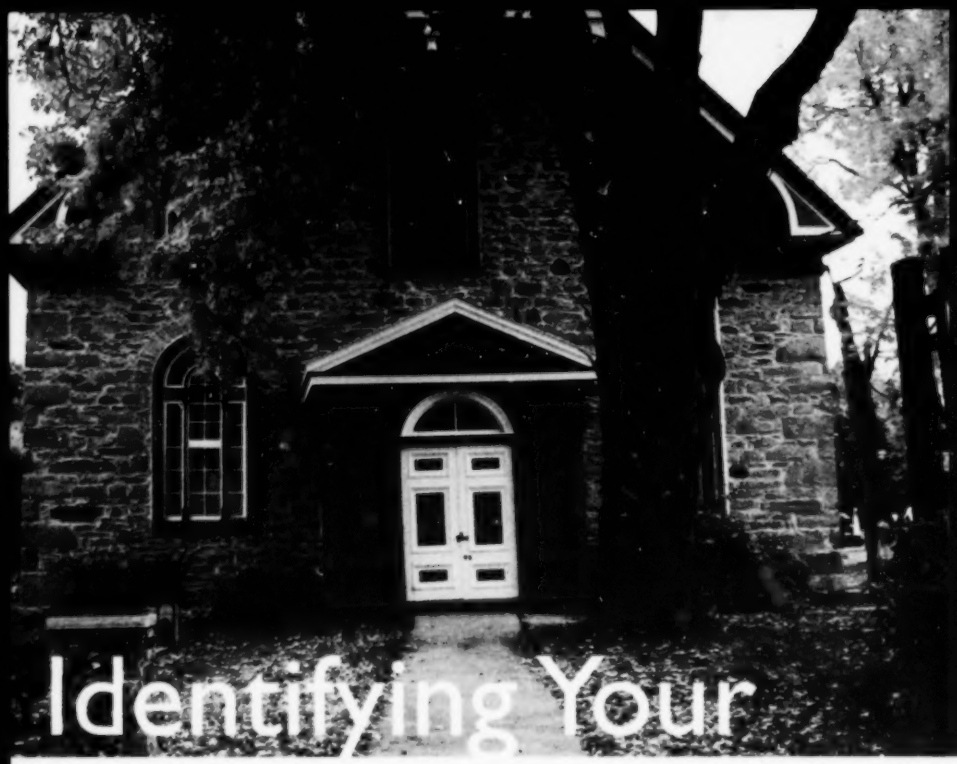

The St. Andrew's Church, Williamstown
(Photo: Ministry of Culture)

2

Identifying Your Heritage

What are the cultural heritage resources in your community?

We often think of heritage in terms of the past, but we see heritage and interact with it on a regular basis, often without even realizing it. Cultural heritage is not only about researching our family history or visiting a community museum; it's walking through a cemetery, driving across an old bridge, attending a fall fair, working in an office in a refurbished factory, giving directions using local community landmarks.

Identifying specific local cultural heritage resources is the first step toward conserving and protecting them.

Historic buildings and other significant heritage resources have been lost because their importance was not recognized – or not recognized in time.

Part of taking stock is deciding as a community what resources are most important to current and future generations. Cultural heritage resources in your area may not only have local importance; they may be regionally, provincially, nationally or even internationally significant.

Cultural heritage resources can be:

- Buildings and structures
- Cemeteries
- Natural heritage
- Cultural heritage landscapes
- Archaeological sites, including marine archaeology
- Spiritual sites
- Cultural heritage resource collections
- Intangible heritage

And more...

Buildings and Structures

Most easily recognizable as heritage assets are buildings, bridges, monuments and other structures. Referred to as built heritage, these resources reveal patterns of Ontario's history. Heritage properties give communities a sense of continuity and of place – they help put them on the map.

Heritage properties don't have to be old. There are newer buildings and structures all across the province that have cultural heritage value because of their design, cultural associations or contribution to a broader context.

West Montrose Covered Bridge, Waterloo Region (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

About 17,000 properties have been designated under the Ontario Heritage Act, either individually or as part of Heritage Conservation Districts. This is just the tip of the iceberg... many more properties and districts have heritage value.

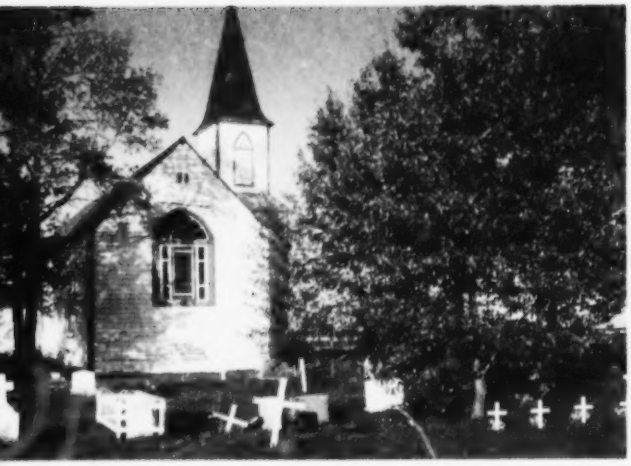

Hudson Bay Company church and cemetery, Moosonee (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Cemeteries

Cemeteries are important and sacred places. They memorialize the people who built our communities, in which many of their descendants still live. Tombstones express past artistry and craftsmanship and provide useful information about early settlement, birth and death patterns and family histories. Cemeteries often incorporate green spaces and built heritage features, such as chapels, mausoleums or cenotaphs. While cemeteries are governed by the Cemeteries Act, over a hundred cemeteries have also been designated under the Ontario Heritage Act.

Natural Heritage

Heritage is more than buildings and artifacts. The province's wetlands, woodlands, grasslands and geological land formations are natural heritage treasures that enrich our environment. The Ontario Heritage Trust conserves and protects natural heritage property through land ownership and conservation easements.

Natural features can have cultural value. Communities have recognized trees, hedgerows, woodlots and other features as "natural monuments" that deserve recognition and protection as cultural heritage resources.

The Ontario Heritage Trust protects natural heritage throughout Ontario, including the Bruce Trail. (Photo: Ontario Heritage Trust)

The oil heritage landscape of Oil Springs (Photo: Ministry of Culture)

Cultural Heritage Landscapes

Cultural heritage landscapes reflect the interaction of people with their environment over time. These can take many forms – battlefields, parks, gardens, agricultural communities, sacred or traditional use sites, streetscapes, industrial areas…

As landscapes, they are more than the sum of their parts, encompassing cultural and natural features, archaeological sites, open spaces, even vistas. The relationship of public buildings, houses, fence lines, trees and open spaces to streets and roadways gives neighbourhoods their character and sense of place. The Queenston Heights Battlefield, the remarkable oil heritage landscape in Petrolia and Oil Springs, and the historic village of Williamstown in South Glengarry Township are examples of cultural heritage landscapes. Others like the Rideau Canal corridor, cut across municipal boundaries.

Archaeological Sites

Ontario has a rich archaeological heritage that ranges from aboriginal hunting and fishing camps and villages, to battlefields such as those from the War of 1812, to the exploration and pioneer settlement history of the last four centuries.

An archaeological site is any site that contains an artifact or other physical evidence of past human use or activity that is of cultural heritage value or interest.

Archaeological sites can be found anywhere that may have attracted humans in the past. It is important to note that archaeological sites are not just found in farmer's fields but can be present in urban settings as well. These sites tell the story of the history and development of the local area. Many built heritage properties contain archaeological components that can reveal information about the occupants.

Archaeological sites consist of both individual artifacts and cultural features, such as the stains and other marks in the soil left behind by decayed palisades and house posts and storage pits. These artifacts and features reveal where people lived and what they did.

All of this can be used to interpret the age of the site, the size of the occupation, the patterns of subsistence, land settlement, trade, and belief systems of the sites' inhabitants.

Since archaeological sites in Ontario are usually below the ground, they are not readily visible. Someone needs to have physically located and identified a site for its location to be known. The number of sites formally recorded for a given area will be based only on the extent of previous investigations carried out by archaeologists.

These sites were not left randomly, however. Geographic features such as water and topography, as well as the location of historic transportation routes, early pioneer settlements or homesteads, influenced past peoples and where they decided to live.

The Spadina House Museum in Toronto and the Ontario Heritage Trust hold annual summer programs, such as the archaeology "digs" for students guided by licensed archaeologists. (Photo: Ontario Heritage Trust)

Marine Archaeological Sites

Archaeological sites also exist under water. Marine sites include lake-side camps, submerged habitation sites and shipwrecks. Shipwrecks are a significant part of our underwater archaeological heritage with as many as 4,000-5,000 wrecks in Ontario waters.

Marine archaeological sites are unique time capsules – often better preserved than land sites because they are protected by cold, fresh water. However, marine heritage resources can easily be degraded or destroyed.

Cultural Heritage Resource Collections

Collections consisting of artifacts and other items of cultural heritage value can be found in every community in museums, historical societies, archives and libraries.

These collections can include family and land records, photographs, maps, tools, household utensils, farm and industrial equipment, furniture, artwork and the artifacts and other documentation recovered from archaeological sites.

Intangible Heritage

Cultural heritage includes intangible or non-material resources like traditions, ceremonies, attitudes, beliefs, family histories, stories, dances, games, names and language. These are at the heart of cultural heritage and reflect our individual and collective identity and our diversity as Ontarians.

Building a canoe at Old Fort William, Thunder Bay (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Chiefswood - the birthplace of poet Pauline Johnson, Six Nations of the Grand River Territory (Photo courtesy of Chiefswood Museum)

3

Protecting Heritage Properties

Once you know what cultural heritage resources you have, the next step is to determine how best to protect, conserve and manage them.

While we tend to think of cultural heritage resources individually, in fact they are interwoven into the fabric of our communities and need to be considered in a broader cultural, community or landscape context. This is especially important in terms of planning for their protection.

The Ontario Heritage Act

- Ontario Heritage Trust
- Designation of properties and districts
- The role of the Conservation Review Board and Ontario Municipal Board
- Easements
- Purchase and lease
- Archaeological sites and collections management

The Planning Act

- The Provincial Policy Statement
- Official plans
- Secondary plans
- Zoning
- Interim control
- Community improvement

Other planning tools

- Municipal cultural planning
- Cultural heritage master plans
- Design guidelines
- Density transfer, Building Code flexibility and more

Note: Before acting on any of the information provided in this guide, municipalities should refer to the actual wording of the legislation and consult their legal counsel for specific interpretations.

The Ontario Heritage Act

The Ontario Heritage Act provides a framework for the protection of heritage properties, including archaeological sites. It defines the municipal and provincial roles in heritage conservation, including the role of two provincial agencies: the Ontario Heritage Trust and the Conservation Review Board.

In April, 2005, the act was amended to provide stronger protection for cultural heritage properties, as explained in the following paragraphs.

Ontario Heritage Trust

The Ontario Heritage Act sets out the role of the Ontario Heritage Trust (formerly called the Ontario Heritage Foundation), which works with many community partners to protect and promote Ontario's heritage.

The Ontario Heritage Trust has a broad range of programs and activities, from restoration of heritage buildings and conservation of natural properties to distinctive plaques and conservation easements, to recognition programs and Doors Open Ontario. Perhaps its most well-known restoration project was the renovation of the Elgin and Winter Garden Theatre in Toronto - the world's last remaining operating double-decker theatre.

Municipal Heritage Committees

Under the Ontario Heritage Act, municipalities* can form Municipal Heritage Committees to advise council on local heritage issues. These are volunteer committees made up of five or more members – usually council members and residents – appointed by council. Community Heritage Ontario is the umbrella organization for Municipal Heritage Committees across the province (www.heritageontario.org)

The Elgin and Winter Garden Theatre in Toronto is owned by the Ontario Heritage Trust. (Photo: Ontario Heritage Trust)

Municipal Heritage Committees assist council in exercising its powers under the Ontario Heritage Act and carrying out other heritage preservation activities. For example, they:

- research and compile inventories of heritage resources
- advise council on designation and alteration of heritage properties
- assist in heritage planning
- provide information and education
- liaise between property owners and council

** The Ontario Heritage Act defines "municipality" as "a local municipality and includes a band under the Indian Act (Canada) that is permitted to control, manage and expend its revenue money under section 69 of that act."*

A full listing of the Municipal Heritage Committees across the province is available on the Ministry of Culture website at www.culture.gov.on.ca

Register of Cultural Heritage Properties

Following the amendments to the Ontario Heritage Act in 2005, municipalities must keep a register of property in the municipality that is of cultural heritage value or interest.

These registers aren't static; they constantly evolve as heritage properties are added, altered or lost, or as new information is discovered about resources already on the list.

Many municipalities are recognizing the need to identify rural heritage properties and list them on municipal registers, especially in the face of increasing development pressures.
(Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Heritage property registers have many benefits, they:

- help building officials and planners identify heritage issues up-front.
- help communities evaluate properties and areas that may need protection now or in the future.
- promote a community's awareness of its unique landmarks and landscapes.

Designation – Part IV of the Ontario Heritage Act

Council can pass by-laws under the Ontario Heritage Act designating individual properties of cultural heritage value or interest.

Designation is usually recommended by council's Municipal Heritage Committee, but anyone in the community can request that a property be designated – councillors, property owners, a Business Improvement Association and so on. Where a Municipal Heritage Committee exists, council must seek the advice of the committee on property proposed for designation.

The City of Brantford has developed an on-line heritage inventory that is not only used for land-use planning – it is accessible to the public for research and tourism purposes, and is being used to support school curriculum and youth education programs. (www.brantford.ca)

A wide range of heritage properties can be designated individually under the Ontario Heritage Act – properties that include buildings, archaeological sites, landscapes, cemeteries, trees, parks, ruins, lamp-posts, gates, and more. Designation helps protect the heritage character and value of these properties.

The former Paisley Town Hall, Thunder Bay's Chippewa Park Carousel, the former Nativity School in Cornwall, the Comfort Maple Tree in Pelham, Lyndhurst's stone bridge, and Streetsville's cenotaph are just a few examples of properties that have been designated under the Ontario Heritage Act for their cultural heritage value.

Designation doesn't restrict the use of a property or obligate owners to open it to the public. However, it does require owners to seek council's approval for property alterations that are likely to affect the heritage attributes of the property described in the designation bylaw. If council denies approval, owners have the right to appeal to the Conservation Review Board. After holding a hearing, the Board makes recommendations to council, but the final decision rests with the municipality.

With the amendments to the act in 2005, council can also prevent, rather than just delay, the demolition of a building or structure on a designated heritage property. If council refuses to approve an application for the demolition, the owner may appeal to the Ontario Municipal Board.

Heritage Conservation Districts – Part V of the Ontario Heritage Act

The Square in Goderich, Lowertown West in Ottawa, Barriefield Village in Kingston and Upper Doon Village in Kitchener are examples of heritage conservation districts designated under the Ontario Heritage Act.

The Comfort Maple Tree in Pelham has been designated under Part IV of the Ontario Heritage Act. (Photo: Ministry of Culture)

A 1998 study of 3,000 designated properties in 24 Ontario communities found that:

- *designation did not have a negative impact on property values*
- *the rate of sale of designated properties was as good or better than the general market*
- *the value of heritage properties tended to resist downturns in the general market*

(Robert Shipley, "Heritage Designation and Property Values: Is There an Effect?", International Journal of Heritage Studies, Volume 6, No. 1, 2000, pp. 83-100.)

Municipalities with designated heritage conservation districts undertake studies and develop plans to guide change in these areas. Municipalities can now incorporate heritage district plans into their official plan (or a secondary plan) to integrate heritage conservation into mainstream planning.

Owners of property in designated heritage conservation districts must also obtain council's approval for alterations, new construction or demolition. If approval is denied, owners can appeal to the Ontario Municipal Board, which can grant or refuse approval.

Property owners may worry that a heritage designation will delay approvals for change, but this doesn't have to be the case if a clear process is in place. For example, a one-stop service could combine building permits with approvals for heritage alterations. In some municipalities, minor alterations are processed by staff with heritage expertise without the requirement for a full council approval process.

Conservation Review Board

The Ontario Heritage Act sets out the role of the Conservation Review Board, which conducts hearings and makes recommendations to council in respect of number of heritage matters under the act.

Most hearings deal with objections to the heritage designation of a property. The Conservation Review Board is an advisory body only; unlike the Ontario Municipal Board, it does not decide matters referred to it but rather makes recommendations to municipal councils.

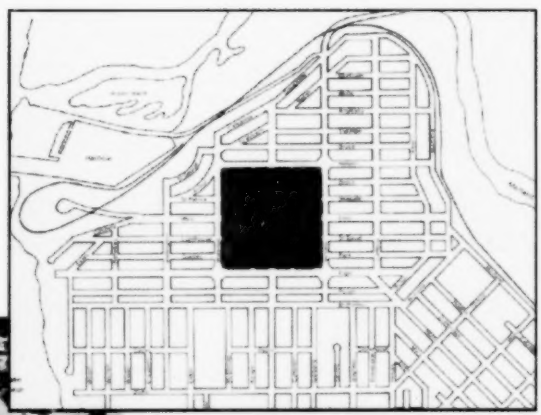

The "Square" in Goderich, a heritage conservation district plan Prepared by Nicholas Hill (1976)

Aerial view of "The Square" in Goderich (Photo courtesy of Gord Strathdee, Town of St. Marys)

Ontario Municipal Board

The Ontario Municipal Board also plays a role under the Ontario Heritage Act. It hears appeals respecting municipal by-laws designating heritage conservation districts and the demolition of buildings or other structures on designated heritage properties and properties in heritage conservation districts. Conservation Review Board members can be cross-appointed to the Ontario Municipal Board on matters relating to the Ontario Heritage Act.

Demolition Control

As indicated above, an owner of a designated heritage property or a property in a Heritage Conservation District must obtain council's approval before demolishing or removing a building or other structure. This provides an opportunity for council and community members to try to negotiate alternative solutions with the property owner. If no agreement can be reached, council can refuse to approve the demolition or removal. The owner may then appeal the matter to the Ontario Municipal Board.

Easements

Under the Ontario Heritage Act, council can pass by-laws entering into easements or covenants – voluntary legal agreements – with heritage property owners. Heritage easement agreements, also known as heritage conservation agreements, are the most effective way for municipalities to protect their most valuable heritage resources. Easement agreements set out requirements for maintaining a property or specific heritage features of a property. The agreement is registered on the title to the property and is binding on future owners.

Entering into an easement agreement assures owners that their heritage properties will be protected over the long term.

Easement agreements can be used in a variety of ways. To protect their investment, municipalities can make an easement agreement a condition of funding restoration projects. To protect heritage features that are important to the community, easement agreements can in some circumstances be required in return for granting municipal planning approvals or exemptions, such as density bonuses. As well, easement agreements can be used to protect surplus municipal heritage buildings when sold.

The Ontario Heritage Trust can also enter into easement agreements. It currently holds close to 200 easement agreements to protect provincially significant cultural and natural heritage properties and archaeological sites.

An Ontario Heritage Trust conservation easement protects the Sharon Temple. (Photo: Ontario Heritage Trust)

Purchase or Lease

Councils can pass by-laws under the Ontario Heritage Act to buy, lease or expropriate designated heritage properties. For example, a municipality could buy a threatened building and restore it, then use it for municipal purposes, sell it with an easement to protect it in the long-term, or rent it. For instance, the historic Willistead Manor, restored by the City of Windsor, is now used as a meeting/conference facility.

Archaeological Sites

All land use activities can have an impact on heritage resources, including archaeological sites. In Ontario, legislation and legislative instruments, including the Provincial Policy Statement made under the Planning Act, the Environmental Assessment Act and the Aggregate Resources Act require that archaeological sites that may be impacted by an undertaking or a change in land use be properly identified and conserved. These requirements are not intended to constrain or stop development, but rather to ensure that the vital information from the archaeological remains is retrieved.

For thousands of years, aboriginal people have lived and gathered on the banks of the Rainy River at Kay-Nah-Chi-Wah-Nung, "Place of the Long Rapids." (Photo: Ministry of Culture)

Although we do not always know if a particular property contains archaeological sites, we can determine if it has the archaeological potential. Using checklists developed by the Ministry of Culture, non-specialists can determine whether an area is likely to contain archaeological resources.

If a property proposed for development has potential for archaeological resources, a licensed archaeologist must be contracted to undertake an archaeological assessment. All such work must be completed and reported on to the Ministry of Culture. The ministry is responsible for reviewing the report to ensure that cultural heritage concerns have been met for the subject property and that the work carried out meets the necessary requirements. The ministry requirements must be met before any servicing, grading, topsoil stripping, landscaping or other land disturbance may occur on the property.

It is important to note that it is an offence to alter a known archaeological site without a license issued by the Ministry of Culture. Anyone who alters a site or removes an artifact from a site without a licence may be subject to fines or imprisonment under the Ontario Heritage Act.

Provincial Archaeological Sites Database

The Ministry of Culture maintains this database of about 17,000 registered sites across the province. About 600 to 700 new sites are added each year as a result of archaeological exploration. Sites include Aboriginal hunting and fishing camps, villages and sacred places, as well as battlefields, remnants of pioneer cabins, ruins, shipwrecks and other places where there is evidence of past human activity.

To protect these areas, the database of site locations is not publicly accessible. However, municipal staff can enter into data sharing agreements with the ministry in order to access this information for planning purposes.

Collections Management

Across Ontario, community museums, archives and other organizations such as historical societies, conserve artifacts and documents that are important to their communities and to the province. The collection records of these institutions are vital heritage assets.

The Planning Act

The Planning Act sets out the ground rules for land use planning in Ontario. The Planning Act recognizes that heritage protection and conservation is a key component of good land use planning. Considering heritage early in the planning process avoids last minute efforts to save valuable community resources. It also makes it easier to assess and accommodate them. Often, heritage features can be incorporated into new developments, adding to their value and attractiveness.

The best way for approval authorities to address heritage resources is to know their location and significance in advance of receiving a planning application. An inventory of significant heritage resources and a cultural heritage master plan for your municipality can help you to be proactive and to plan effectively.

The Ontario Heritage Trust is the custodian of more than 580,000 archaeological artifacts. (Photo: Ontario Heritage Trust)

"Conservation is not a tactic for stopping overall change... rather, it is acknowledgement of change, a strategy for directing change to keep it from causing damage, waste, or loss. Conservation seeks to protect what is of value."

- Continuity with Change (1981): Ontario Ministry of Culture and Recreation, Mark Fram and John Weiler, eds., xi.

Provincial Policy Statement

Section 2.6 Cultural Heritage and Archaeology, identifies the conservation of built heritage, cultural heritage landscapes and archaeological resources as provincial priorities for land use planning. The Planning Act requires that decisions affecting planning matters that commenced on or after March 1, 2005, "shall be consistent with" the Provincial Policy Statement. This means that cultural heritage **must** be given proper consideration in the planning process.

Uncle Tom's Cabin
(Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Official Plans

One important way of incorporating heritage conservation into land use planning is through the municipal official plan. Most local municipalities in Ontario have an official plan. The plan reflects a community's vision for change and growth, and sets out goals and policies for land use and development.

The official plan should contain policies for natural and cultural heritage conservation. In addition to broader goals, official plans usually set out policies to guide development, while the zoning bylaw spells out implementation details. For example, in terms of heritage, most plans include policies on how to carry out heritage property and archaeological impact assessments, which help council and property owners to be aware up-front of any special requirements within the plan area.

Secondary plans usually result from amendments to the official plan and allow for specific developments or zones - often covering a large geographic area in more detail. Secondary plans can also be used to recognize and protect unique heritage features or archaeologically sensitive areas. Factoring heritage conservation into secondary plans helps council and property owners to be aware up-front of any special requirements within the plan area.

"To make heritage conservation appealing, councillors must ensure that the municipal official plan contains strong policies for the protection of its inventory of heritage resources and provision for tax incentives, grants, and bonus privileges for its heritage housing stock....Up-front knowledge and information make heritage conservation easier work for everyone - politicians, developers, residents, and volunteers."

- Jean Haalboom, Councillor for the Regional Municipality of Waterloo

For example, the City of Mississauga has a secondary plan for the historic commercial core, Streetsville. Streetsville was originally a separate village, but was absorbed into the city as a result of amalgamation in 1974.

Zoning

Through zoning by-laws, municipalities regulate types of land use (for example, residential or commercial), density controls, building size and so on. The Planning Act also allows council to pass zoning by-laws prohibiting the use of land or construction in areas where there are significant archaeological resources. Zoning can also be used creatively and strategically to stimulate reinvestment in declining historic areas.

The City of Ottawa has a specific heritage "overlay" zoning to protect historic areas. It regulates features, such as building heights, footprints, setbacks and additions.

Interim Control

Interim control by-laws put a temporary freeze on some land uses in a specific area to give municipalities time to assess or study the area. The freeze can be imposed for a year with a maximum extension of a second year. Interim control can be used to assess the impact of re-zoning on cultural heritage resources. For example, in the City of Cambridge an interim control bylaw was used on a vacant lot in Galt to review the effect of a proposed development on this historic downtown.

The secondary plan for the King-Parliament area and the St. Lawrence neighbourhood urban design guidelines in Toronto addresses such features as building size, setbacks and signage to preserve the character of the community.
(Photo courtesy of the City of Toronto, Urban Design)

In the mid-1990s, the City of Toronto gave "the Kings", two large former industrial areas to the east and west of downtown, special official plan and zoning designations to promote redevelopment and re-use of vacant buildings. Density controls were removed and land use permission expanded to allow for almost any use – residential, live/work, commercial or light industrial.

To protect the heritage buildings in these areas, a new bonus was devised as an alternative to density bonuses. It allowed development to exceed the building envelope and indirectly obtain more floor space and flexibility to design around existing buildings. Design guidelines were also adopted to maintain some of the areas' historic features.

Today, "the Kings" are models for how creative approaches to zoning can revitalize heritage areas.

Community Improvement

Council can pass by-laws identifying community improvement project areas and develop plans to revitalize them. These areas can be targeted for a variety of improvements to land, buildings, traffic flow, parking and so on. Municipalities can also provide grants or loans to property owners within community improvement areas to help them cover the costs of repairs or rehabilitation.

Community improvement plans are a good opportunity to identify any heritage resources within the project area and plan for their conservation. For example, London's community improvement plan for its downtown core includes support for heritage in the form of façade restoration loans, tax back grants, and grants to upgrade buildings to fire code and building standards.

Development Applications

Cultural heritage resources can be affected by a wide range of development applications, including applications for in-fill, severance, condominium and plans of subdivision. It is common for municipalities to require heritage impact and archaeological assessments on properties proposed for development. These assessments determine whether archaeological sites are present and how best to incorporate or document significant heritage features, such as buildings or ruins.

Subdivision agreements and site plan control can be used to ensure significant heritage features are preserved as part of development.

It is to everyone's benefit to know early on in the development application process whether there are heritage issues involved. Having the facts up-front allows municipalities to know when impact assessments are needed and, where appropriate, to mitigate any harmful effects on cultural heritage resources. And it avoids last-minute surprises for property owners and developers.

A historic barn is conserved as part of a subdivision development in Ottawa. (Photo: Ministry of Culture)

The City of Cambridge passed a development charges bylaw exempting the development or re-development of properties designated under the Ontario Heritage Act from all development charges. The bylaw also provides for a development allowance (equal to the floor area for non-residential uses or number of units for residential uses within an existing designated building) to be credited to any additional development or re-development on a designated property provided the existing building is retained and is an integral part of the development or re-development of the property.

Other Planning Tools

Municipal Cultural Planning

Heritage is a key consideration in municipal planning, and can work with other aspects of culture – including the arts and cultural industries – to strengthen the quality of life of our communities. There is a growing interest among municipal leaders and decision-makers in more integrated, holistic approaches to planning for culture at the municipal level.

The City of Peterborough, for example, completed a comprehensive planning process for arts, culture, heritage and recreation in 2001. The resulting report, Vision 2010, included detailed recommendations to help coordinate planning and delivery of programs and encourage partnerships between municipal departments including Community Services (Recreation and Heritage Culture Divisions), Planning and Development Services, Public Works, and community organizations with an interest in the arts, culture, heritage and recreation sectors.

Cultural Heritage Master Plans

A cultural heritage master plan allows you to take stock of all the heritage resources within your municipality. Master plans are often developed at the regional level because archaeological sites and cultural landscapes can cut across local boundaries.

A cultural heritage master plan expresses your community's long-term vision and goals for heritage conservation. It sets out specific strategies, policies and procedures for managing and sustaining your heritage resources.

With the help of licensed archaeologists, about 10 Ontario municipalities have developed **archaeological master plans.**

These plans contain:

- inventories of known archaeological sites
- maps showing where there is the potential for sites that would require an assessment in advance of development
- policies and procedures to guide the municipality in addressing archaeological resources in the development process

The Rideau Canal creates a unique cultural landscape that cuts across many jurisdictional boundaries.
(Photo: Ministry of Culture)

These plans can be integrated into a broader cultural heritage master plan, which would include built heritage resources, cultural heritage landscapes and cultural heritage sites and facilities.

In turn, integrating the cultural heritage master plan into the official plan makes master planning a more effective planning and conservation tool.

Design Guidelines for Heritage Areas

To preserve the special character of heritage areas, some municipalities have developed design guidelines. For example, the Town of Markham has detailed design guidelines for the Unionville Heritage Conservation District, providing guidance for building style and height, setbacks, building materials, window and door detail, porch style, fencing, garages and so on.

Density Transfer

In certain cases, it makes sense to work out agreements with developers and other property owners that would encourage them to conserve particular heritage properties. One example of this is "the transfer of density."

Essentially, it involves placing restrictions on a heritage property to ensure that it is properly conserved, in exchange for allowing the developer to increase the amount of floor space or number of residential units they are allowed to create on another property.

Building Code Flexibility

(Building Code Act Regulation)
Enforcing the Building Code is a municipal responsibility. A regulation under the code provides some flexibility for repairing or altering heritage buildings. Certain code requirements may be impractical for historic restoration or detrimental to preserving a building's character. In these cases, building officials can approve alternative requirements. For example, a sprinkler system was installed in the Ontario legislature in order to retain the historic railings and open staircases, and still meet fire safety standards.

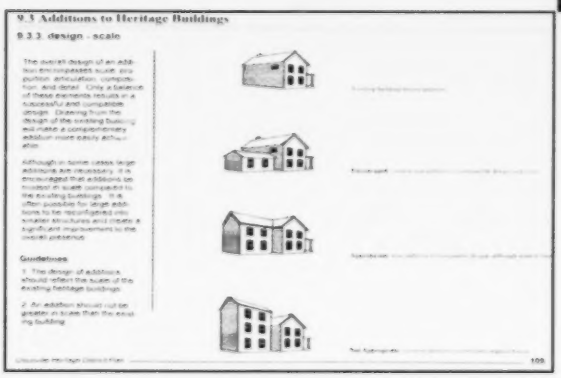

Unionville District Guidelines
(Credit: Unionville Heritage Conservation District Plan, Town of Markham)

The former mill in Elora is now operated as an inn and restaurant.
(Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Signage (Municipal Act, 2001)

Signage can help a community celebrate and promote its unique heritage. Street names are a good example. Effective signage is also important to direct visitors to heritage sites.

Several municipalities have used their sign bylaw powers under the Municipal Act, 2001 to help preserve the character of heritage conservation districts or historic areas – for example, by requiring signage that doesn't detract from original storefronts. Markham, Goderich and Niagara-on-the-Lake have sign by-laws for their historic commercial areas.

Environmental Assessment

The Environmental Assessment Act provides for the protection, conservation and wise management of the environment in Ontario. "Environment" is broadly defined, and includes cultural heritage. The act promotes sound environmental planning by requiring environmental assessments for public and government review before particular projects can go forward. Full environmental assessments are required for large projects such as provincial highways, and "scoped-down" assessments are required for smaller-scale projects like municipal roads, sewers, watermains, etc. Under the Environmental Assessment Act, any cultural heritage resources that may be impacted by the project must be identified as part of the environmental assessment.

Where there are archaeological concerns, for example, an archaeological survey must be done, the resources must be identified and evaluated and recommendations must be made in order to reduce the impacts on those resources.

Other Statutes

Municipal councils may adopt further measures and procedures available for cultural heritage resource conservation under other planning legislation. These include other heritage conservation measures and procedures outlined in the Municipal Act, the Environmental Assessment Act, the Aggregate Resources Act, the Niagara Escarpment Act and other statutes.

The Black Bay Bridge, Thunder Bay
(Photo: Ministry of Culture)

St. Raphael's Ruins,
Glengarry County
(Photo: Ministry of Culture)

4

Providing Support for Heritage Conservation

In order to provide benefit and enjoyment to the community, heritage properties need to be properly maintained and conserved. Many of these properties are privately owned, and providing financial and other support can make a real difference in helping owners to care for their properties.

The Ontario government provides a range of financial incentives for heritage properties through the programs of individual ministries and agencies. For instance, the Ontario Trillium Foundation, an agency of the Ministry of Culture, provides funding toward all kinds of heritage projects led by not-for-profit organizations and small municipalities. The federal government also provides financial incentives for heritage properties targeted to both for-profit and not-for-profit organizations.

Municipalities have also implemented a variety of different strategies at the local level to encourage investment in heritage properties. These include:

- heritage property tax relief
- grants and loans
- tax back grants
- revolving funds
- heritage endowment funds
- public works

Heritage Property Tax Relief

Under the Municipal Act, 2001, municipalities can pass by-laws to offer tax relief of between 10% and 40% to owners of eligible heritage properties. Many municipalities, such as the City of Kitchener, have established heritage property tax relief programs in conjunction with other tax relief measures to support economic development and the revitalization of downtowns and heritage areas. The province shares in the cost of the program by funding the education portion of the property tax relief.

Grants and Loans

Under the Ontario Heritage Act, council can pass by-laws providing grants or loans to owners of designated heritage properties to help them cover the costs of repair and restoration. Councils can attach their own terms and conditions to funding. Toronto, Ottawa, Windsor, Petrolia and Sault Ste. Marie have established such programs.

Clergue Blockhouse,
Sault Ste. Marie
(Photo: Ontario Heritage Trust)

Municipalities also have the power under the Planning Act to provide grants or loans to property owners in community improvement areas to assist them with rehabilitation projects.

Several Ontario municipalities have used their granting powers under the Ontario Heritage Act and the Planning Act to offset the increase in municipal property taxes – in part or in whole – that can result from improvements to heritage properties.

Usually, no money changes hands, as the "grant" is actually a tax relief, which allows the property owner to retain the pre-restoration tax rate for a set period of time – for example, five to 10 years.

In all cases, owners must apply the total grant to approved conservation work on designated properties and are subject to any other terms and conditions prescribed by council. For example, if the building on a designated property is demolished before the grant period lapses, the grant must be repaid to the municipality. Cobourg, Hamilton, London and Perth have all established these types of grant programs.

Revolving Funds

Some municipalities have provided seed money to foundations or other not-for-profit organizations to set up a revolving fund to support heritage conservation. A revolving fund is a pool of capital created and reserved for a specific purpose with the condition that money will be returned to the fund and "revolved" to new projects.

The City of Thunder Bay has put together a package of incentives to stimulate property rehabilitation in its downtown cores. It includes:

- *100% tax back grants to offset municipal tax increases resulting from property improvements*
- *100% fee rebates for most planning approvals and building permits when a project is completed*
- *interest-free loans ($15,000 maximum) to cover 50% of the cost of restoring building façades*
- *grants ($10,000 maximum) of up to 50% of the cost of feasibility studies to determine potential adaptive re-uses of certain buildings*

Revolving funds can be used to provide loans to heritage property owners for restoration; as loans are repaid, the money is returned to the fund and loaned out again. Loans are usually at a lower interest rate and secured by a mortgage registered against the title to the land in the applicable land registry office. Revolving funds can also be used to buy neglected historic property. After the property is restored, it can be sold or leased and then the income used to buy another threatened property.

Heritage Endowment Funds

Through seed money or other means, municipalities can help foundations establish endowment funds for heritage conservation. Foundations or other not-for-profit organizations have the advantage of soliciting volunteers and funding from sources that are not always available to municipal governments.

Endowment funds can support a variety of local conservation projects – both capital and non-capital – and over time, become significant sources of income through wise investment. They can also be attractive to donors whose contributions help ensure the future of heritage property in the community.

The London Community Foundation administers the London Endowment for Heritage Fund, which provides grants for conservation of all kinds of heritage – architectural, archaeological, moveable (such as artifacts), cultural heritage landscapes and natural heritage. Of the original funding for the endowment, half was raised by the London Community Foundation and half provided by the city.

Public Works

Municipalities routinely undertake public works that may have an impact on cultural heritage resources. Public works projects can be used as catalysts for the sensitive revitalization of heritage areas, by helping to conserve their special character. A municipality may also encourage owners in heritage districts to rehabilitate their designated properties by agreeing to match their efforts with public improvements such as trees and landscaping, street furniture, lighting, cobblestones or other special paving, and so on.

5

Amherstburg Black History Museum (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

Community Partners in Conservation

There are many institutions and organizations that have a role to play in heritage conservation at the local level including:

- municipalities
- community museums
- historical societies and other cultural organizations
- archives and
- libraries

Community volunteers are invaluable to each of these organizations, whether it be as Municipal Heritage Committee members, property owners, volunteer interpreters, researchers, and more. In Ontario, it is thanks to the hard work of thousands of volunteers that our rich heritage is conserved and celebrated.

Municipalities

Municipal councillors and staff make or influence decisions that can have a tremendous impact on heritage.

Under the Ontario Heritage Act, municipal council has the power to:

- establish a Municipal Heritage Committee to advise on local heritage issues
- designate properties or districts that have heritage value
- issue or refuse permits to alter or demolish heritage properties
- amend or repeal designation by-laws
- enforce building standards
- buy or lease designated property
- provide grants or loans to designated property owners
- enter into easement agreements with owners to maintain their heritage properties

Staff roles vary from municipality to municipality, but heritage conservation can involve almost everyone from the clerk's office to the fire department. Municipalities set municipal budgets for heritage conservation, make land use planning and development decisions, implement heritage conservation policies in official plans, operate museums and archives, and support a broad range of other heritage activities. Here are some examples of how different areas may be involved:

- **clerk's office**
  – prepares heritage-related by-laws; may provide administrative support to council's heritage advisory committee
- **planning department**
  – reviews development applications, which may affect cultural heritage

resources including archaeological sites or areas of archaeological potential; implements heritage policies in the official plan

- **economic development and tourism departments** – promote community heritage and develop incentives for development and conservation
- **building official/property manager** – reviews building permits for heritage properties; manages municipally-owned heritage properties
- **bylaw enforcement** – enforces property standards and other by-laws affecting heritage property
- **treasury** – reviews and manages the municipal budget for heritage conservation
- **legal** – registers heritage-related by-laws; advises the municipality on legal issues related to heritage conservation
- **public works** – manages municipal infrastructure, which may have an impact on archaeological sites and heritage properties
- **parks department** – may have heritage properties in its care
- **cemetery board** – manages historic cemeteries
- **library** – holds collections on local history
- **fire department** – inspects historic properties for safety

Community Museums

Almost every community in Ontario has at least one museum that tells its story. Most of these museums are municipally owned and operated, supported by community members who volunteer thousands of hours every year. As stewards of our cultural heritage, museums collect, research, conserve, exhibit and interpret a wide range of objects and archival materials. Many museums are located in historic buildings, like Toronto's First Post Office, Glanmore in Belleville in an 1880s Second Empire style mansion, or the Gore Bay Museum on Manitoulin Island in the former jailhouse.

Ontario's community museums provide opportunities for learning and enjoyment to over two million visitors a year. Through exhibits, educational programs and special events, museums bring Ontario's history to life.

By engaging all sectors of the community in their activities, services and programs, museums are key partners in community development. Whether it be the Dufferin County Museum and Archives, showcasing the agricultural heritage of that community, or the Red Lake Museum, depicting the rich heritage of the Cree and Ojibway peoples together with the development of a gold mining town, community museums reflect the identity and spirit of their respective regions.

For over 20 years, the Ministry of Culture has supported community museums through its Community Museum Operating Grant (CMOG) program. In order to receive annual operating funding, museums are required to meet the ministry's Operating Standards for Community Museums in Ontario.

The Ontario Museums Association (www.museumsontario.com) also provides resources, training and support to community museums across the province.

These sites should be viewed as community assets. They are used and supported by residents and visitors alike, and act as an important component of the cultural mosaic of the communities they serve.

Historical Societies

Historical societies are champions of Ontario's heritage. They research it, preserve it, promote it. Some societies focus on local history, such as genealogy, architecture, archaeology and folklore; others organize around specific themes, such as marine, railway or agricultural history. Many groups maintain archival materials and artifacts that are important to their communities.

Through displays, speakers, publications, open houses, walking tours, fairs and a host of other activities, historical societies make learning about history fun and accessible. These are just a few examples of their activities:

- The Aurora and District Historical Society hosts an annual fundraiser, the Candlelight Tour of Homes to support the restoration of historic Hillary House
- The Culinary Historians of Ontario have an information network for foodways research and produce a newsletter
- The Kingston Historical Society has published an Illustrated Guide to Monuments, Memorials & Markers in the Kingston Area, recording the history of the Kingston area
- The Chatham-Kent Black Historical Society has a heritage room and resource centre to help tell the story of Chatham's black community
- The Latchford/Montreal River Heritage Preservation Society annually presents Latchford Heritage Logging Days
- The Smith Township Historical Society has established a Heritage Learning Centre in its local library.

About 600 historical societies are represented by the Ontario Historical Society (www.ontariohistoricalsociety.ca).

The Ministry of Culture supports historical societies through its Heritage Organization Development Grant (HODG) program.

Some municipalities support their local historical societies through grants, services or the use of municipal resources.

Archives

There are at least 200 archives in Ontario – in municipalities, First Nations, community museums, universities, libraries, hospitals and private companies. Under various pieces

Dufferin County Museum & Archives (Photo courtesy of John C. Carter)

of legislation, municipalities must keep certain records and allow access to them. For example, the Municipal Act, 2001 requires resolutions, reports, minutes and by-laws of council and its committees to be made publicly available.

Archives are storehouses of evidence and documentary heritage that can supply records that are often needed for land use planning, environmental assessments, compiling heritage inventories, drafting by-laws and assisting in the day-to-day governance of a municipality.

Archives also contribute to tourism, drawing people to the community who want to trace their family roots, set the historic context for a novel or film, research a local history or commemorate an event. Many archives promote awareness and education of their community's heritage through publications, school kits, exhibits and a variety of other activities.

The Archives Association of Ontario (http://aao.fis.utoronto.ca) has over 600 members – archivists, users of archives and supporters – and provides advisory services to municipalities through the Archives Advisor Program.

Libraries

Public libraries are centres of life-long learning and hubs of community life. Libraries play an important role in heritage conservation by providing opportunities and resources for research, learning, displays, public programming, community meeting space and more.

Library buildings are often heritage resources themselves – whether they are older Carnegie libraries, newer architectural gems, or other kinds of buildings that have been creatively re-used, such as the old railway station in Petrolia or the former post office in Cornwall.

Most public libraries have local history collections. Some of Ontario's Municipal Heritage Committees keep their reference materials and records in the local history section of the library. Some historical societies have also donated their collections to the local library. In partnership with local heritage organizations, many public libraries are digitizing their local history collections and making them accessible via their websites.

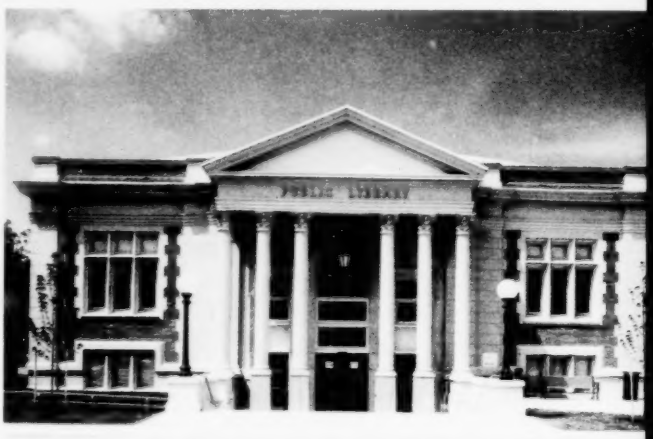

Many libraries are heritage buildings themselves, such as the Woodstock Public Library. (Photo courtesy of Woodstock Public Library. Photographer: Philip Carter, Architect)

The Ontario Heritage Trust's Provincial Plaque Program commemorates subjects of provincial significance, such as the Japanese Canadian Road Camps during World War II. (Photo: Ontario Heritage Trust)

6

Promoting your heritage

Education is one of the most effective tools for helping to conserve our heritage besides the legislative tools available under the Ontario Heritage Act. Cultural heritage resources have the ability to engage us, to inspire us, to foster learning, enjoyment and wonder. Telling the stories of cultural heritage resources in your community through heritage interpretation, as it is called, is an engaging way to bring heritage resources to life. It allows people in the community to enjoy the heritage around them and provides life-long learning opportunities. It draws visitors to the community who are seeking out new cultural experiences, and raises public interest in sustaining heritage resources.

There are many ways to promote heritage in communities. Community museums play a major role in interpreting local and provincial history, especially the value of heritage resources in your community. Museums are often at the hub of heritage activities in the community – mounting exhibits, hosting special events and seasonal celebrations, going into the community to do outreach programs. Museums also offer other learning opportunities by partnering with local school boards and other educational institutions to complement their curricula.

Municipal Heritage Committees, archives, libraries, historical societies, archaeological associations and interpretation centres are also actively involved in interpreting cultural heritage – especially those located at historic sites.

Visit Port Hope on the Saturday before Thanksgiving and you will find the town's house tour in full swing. But be forewarned...by September, tickets are sold out. Port Hope is known for its preserved 19th century main street and heritage homes. For over 20 years, the community has held its annual house tour to promote this rich heritage. For the past few years, the proceeds have been donated to the restoration of the town's historic Capitol Theatre.

Heritage interpretation takes a wide variety of forms – curriculum-based educational programs at community museums led by knowledgeable staff, local and regional heritage fairs, self-guided walking tours, drama-in-education programs or theatre, art exhibitions depicting local heritage, and special events such as fall fairs, house tours and Heritage Day. Other forms include: historical re-enactments, public archaeological digs, exhibits and displays, websites, oral history projects, pamphlets, guides and maps, local cable television programming on heritage, plaques marking heritage sites and awards for heritage conservation.

When planning your heritage interpretation programs, here are some guidelines you may want to consider:

- ensure your cultural heritage resources are used but not used up or abused – they're irreplaceable.
- focus on authenticity – for example, an Ontario pioneer village may not be a good venue for a U.S. Civil War battle re-enactment.
- involve the community – recruit volunteers and public and private partners.
- make programs accessible to everyone.
- provide hands-on, interactive and indoor/outdoor experiences where possible.

Appeal to a variety of learning styles – for example, some people learn by listening; others by doing.

Heritage On-line

The Ministry of Culture provides an on-line database of all the properties in the province that have been:

- Designated under the Ontario Heritage Act
- Protected through a heritage conservation easement agreement
- Declared a National Historic Site
- Given recognition under the Heritage Railway Stations Protection Act
- Commemorated with a provincial plaque
- Owned by the Ontario Heritage Trust
- Listed on the Ontario Heritage Bridge List

This database, which can be accessed through the ministry website at www.culture.gov.on.ca is a valuable resource for learning about and promoting heritage properties across the province. It also sets heritage properties in a provincial context. For example, municipalities, heritage groups and members of the public can see how many of a particular property type (barns, for instance) have been protected in Ontario.

Canadian Register of Historic Places

Developed collaboratively by the federal, provincial and territorial governments, the Canadian Register of Historic Places provides on-line access to listings of formally recognized historic places across the country. The register, located at www.historicplaces.ca, serves as a tool for Canadians to identify and promote historic places in Canada, and for travellers to locate places of interest across the country. It provides detailed information about historic places to planners, heritage professionals, policy-makers, developers, industry, community organizations, and teachers and students.

Ontario Heritage Trust

The Ontario Heritage Trust (formerly called the Ontario Heritage Foundation) is the Province's lead heritage agency. The trust is dedicated to identifying, preserving, protecting and promoting Ontario's rich and varied heritage for the benefit of present and future generations.

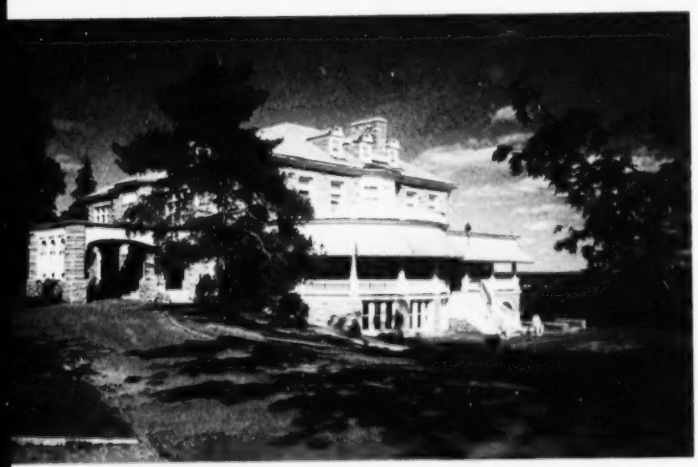

Fulford Place in Brockville is owned and operated by the Ontario Heritage Trust. (Photo: Ontario Heritage Trust)

The Ontario Heritage Trust undertakes a variety of educational activities such as its commemorative and interpretive plaque programs, Community Heritage Recognition Program, Young Heritage Leaders and Doors Open Ontario.

Commemorative and Interpretive Plaque Programs

The trust works with communities across the province to promote Ontario's past through its commemorative and interpretive plaque programs: the Provincial Plaque Program and Local Marking Program.

The Provincial Plaque Program is the trust's oldest and, perhaps, best-known activity. Since the 1950s, when the first plaque was unveiled, the trust has erected more than 1,150 provincial plaques. These familiar blue and gold plaques commemorate provincially significant subjects and make Ontario's history come alive by telling stories of the people, places and events that helped shape our province.

The trust has also assisted communities to erect over 600 markers across Ontario for locally important subjects.

The Ontario Heritage Trust's Provincial Plaque Program commemorates significant people, places and events in Ontario's history, including the Port Burwell Lighthouse. (Photo: Ontario Heritage Trust)

Heritage Community Recognition Program

Since 1996, the trust has asked Ontario municipalities, First Nations band councils and Métis community councils to nominate individuals in their communities who have made a significant contribution to the promotion, preservation or protection of Ontario's heritage.

The Ontario Heritage Trust's Heritage Community Recognition Program recognizes individuals who have made significant contributions to heritage preservation in their communities. (Photo: Ontario Heritage Trust)

Those selected receive a certificate of recognition and a pin honouring their service. Individuals have been recognized for leadership of natural heritage conservation and restoration projects, long-standing voluntary service to local heritage organizations, production of local history publications and participation in the preservation of heritage buildings.

Young Heritage Leaders

The trust honours young people who have contributed to the preservation of local heritage. The Young Heritage Leaders program awards certificates of recognition and pins to young people who have given their time and enthusiasm to heritage projects or activities.

Achievements have included the design of heritage websites, protection of natural heritage areas, production of local history publications, development of walking tours, costumed interpretation at historic sites and volunteering at local museums.

The Ontario Heritage Trust's Young Heritage Leaders program recognizes the outstanding contributions that young people are making to local heritage preservation. (Photo: Ontario Heritage Trust)

Doors Open Ontario

Throughout the province, there is a growing pride in our heritage. Communities boast of their commercial buildings, courthouses, places of worship, gardens, natural heritage and other heritage sites.

The Ontario Heritage Trust launched Doors Open Ontario in 2002 to create access, awareness and excitement about our province's heritage. From April through October each year, communities will open the doors of some of our most intriguing and charming heritage sites. Admission is free. Since the program began, hundreds of thousands of people have enjoyed visiting Doors Open Ontario heritage sites.

Further information about the Ontario Heritage Trust and its programs is available from the trust's website at www.heritagefdn.on.ca or by calling (416) 325-5000.

Visitors tour the Cham-Shan Temple in Niagara Falls. (Photo: Doors Open Ontario)

"Doors Open Ontario invites residents and visitors to explore intriguing buildings, many of which are normally closed to the public," said the Honourable Lincoln M. Alexander, Ontario Heritage Trust Chairman. "In addition to looking behind closed doors, visitors participate in on-site demonstrations and discover Ontario's rich heritage first-hand."

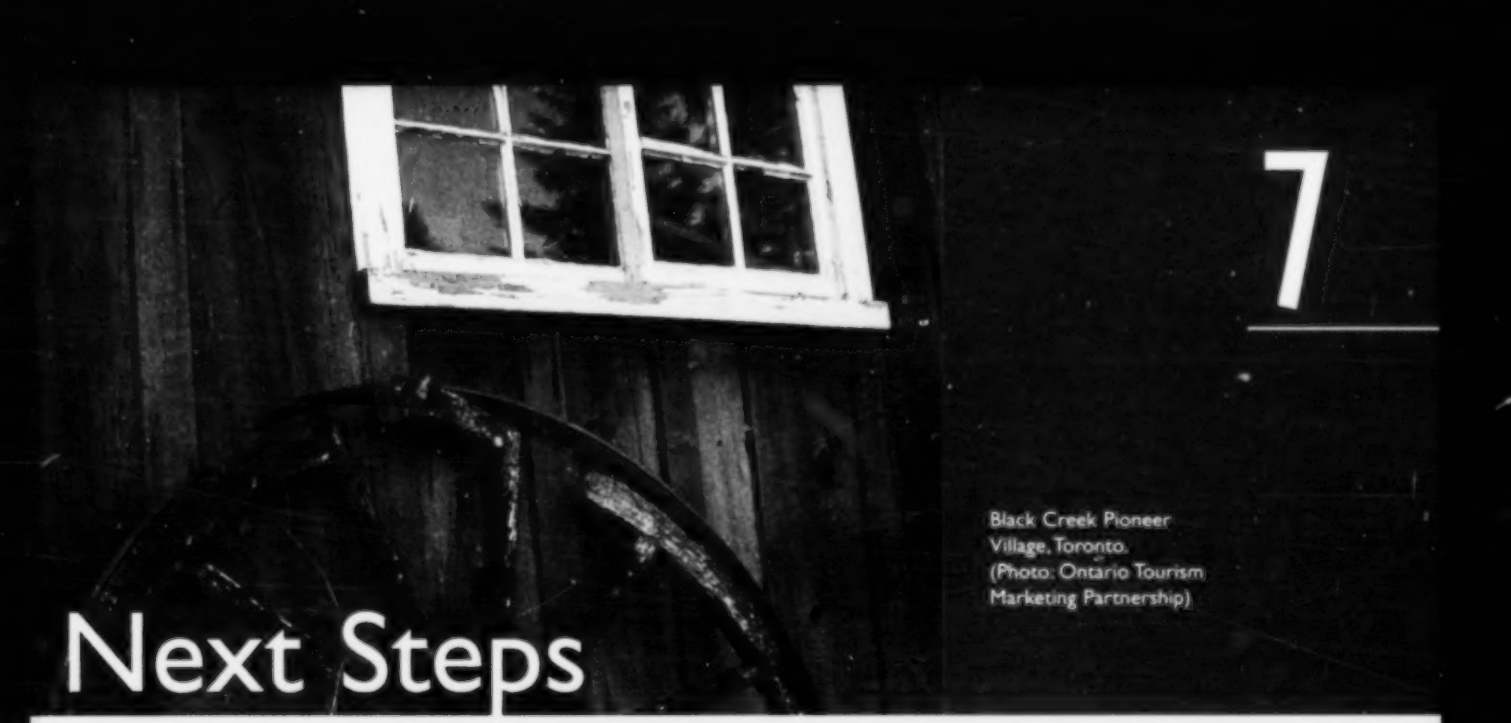

Black Creek Pioneer Village, Toronto. (Photo: Ontario Tourism Marketing Partnership)

7

Next Steps

This guide has provided information on:

- the benefits of heritage to the community
- different kinds of cultural heritage resources
- partners that may be involved in protecting and promoting heritage
- the wide range of tools that can be used to identify, protect, promote and plan for your community's heritage assets.

A few questions are suggested below to help you put this information into the context of your community.

1. What cultural heritage resources does your community have?

2. Does your municipality have a Municipal Heritage Committee?

3. What links does heritage have to economic activity and development in your community?

4. What opportunities are there for further links?

5. Who in your community is involved in protecting and promoting heritage?

6. And, most importantly... how are you going to get involved?

For more information on heritage conservation in your community, contact the Heritage & Libraries Branch of the Ministry of Culture at:

Heritage & Libraries Branch
Ministry of Culture
400 University Avenue, 4th Floor
Toronto, ON M7A 2R9
Tel: (416) 314-7136
www.culture.gov.on.ca

The Ministry of Culture would like to thank the Ontario Heritage Trust, the Ontario Tourism Marketing Partnership and the Ministry of Municipal Affairs and Housing for their valuable contributions to this guide.

Special thanks also to the following individuals and organizations for their thoughtful comments and contributions: Community Heritage Ontario, City of Peterborough, City of Mississauga, City of London, City of Brantford, City of Toronto, Chiefswood Museum, The Rainy River First Nation, City of Thunder Bay, Town of Goderich, Woodstock Public Library, Paul King, Victoria Beaulieu, Cheryl Miller, Erik Hanson, Helen Borowicz, Paula Whitlow, Mark Warrack, Gord Strathdee, Bill Allen, Dale Morrisseau, Lisa Moncrief, Heather Lyons, John Hannam, Paule Doucet, Gordon Pim, Wayne Kelly, Beth Hanna, Richard Moorhouse, Shahan Deirmenjian, Kyle MacIntyre, Ken Petersen, Therisa Singh, Marcia Wallace and Robert Shipley.

Thanks also to the many others in the heritage community who helped with the development of this guide and have provided ongoing assistance and advice to staff at the Ministry of Culture.

ISBN 07794-9001-0
© Queen's Printer for Ontario, 2005

Ontario

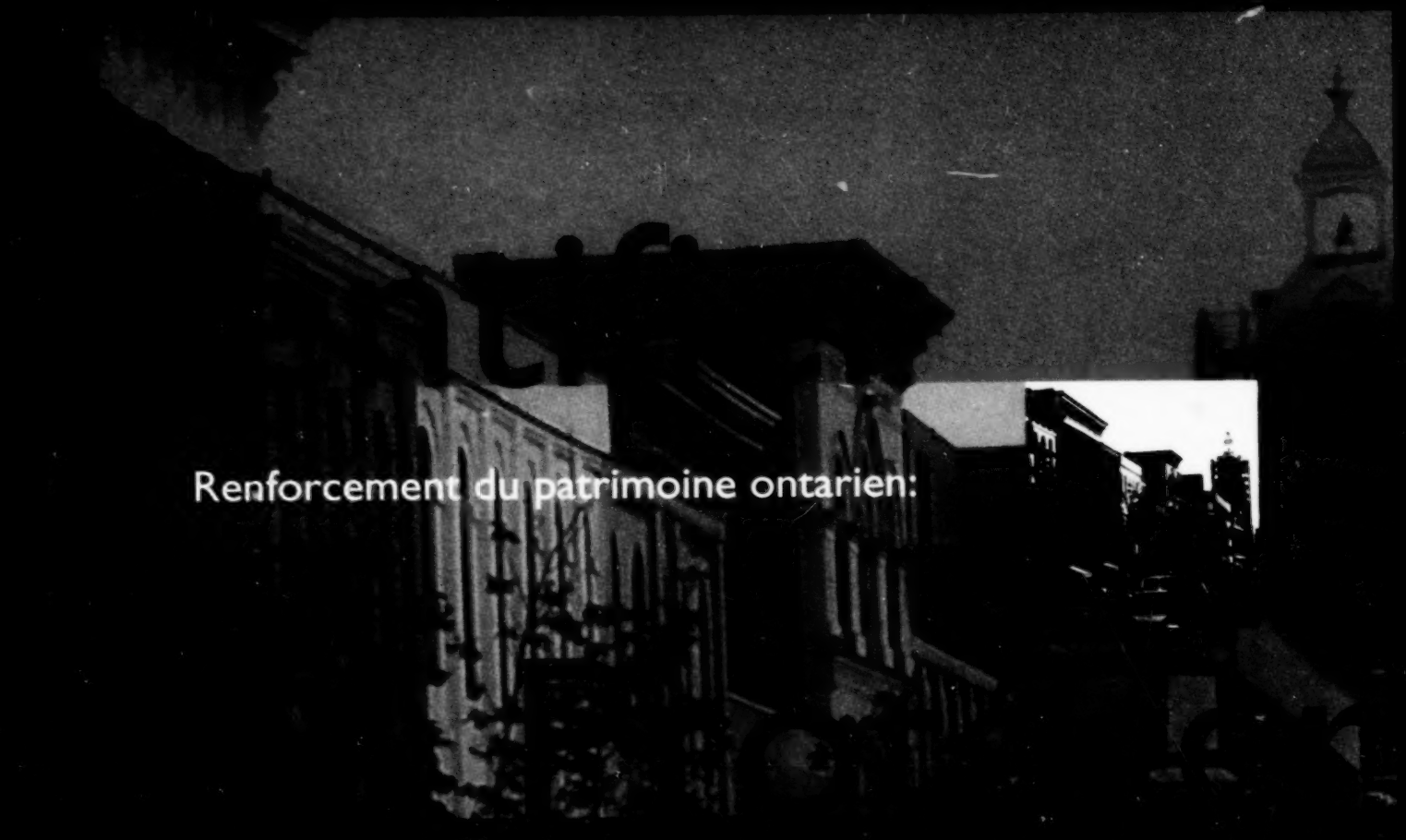

Renforcement du patrimoine ontarien:

Promouvoir

Guide préliminaire
pour savoir comment
identifier, protéger
et promouvoir
notre patrimoine
communautaire

Couvert: Centre-ville de Peterborough
(Photo : avec la permission d'Erik
Hanson, Ville de Peterborough)

Message de l'honorable

Madeleine Meilleur, ministre de la Culture

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureuse de vous présenter *Renforcement du patrimoine ontarien*, un guide d'identification, de protection et de promotion du patrimoine de nos collectivités.

Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle dans le domaine de la conservation du patrimoine, en Ontario. Après plus de 30 longues années, nous pouvons maintenant affirmer avec conviction et fierté que le patrimoine compte vraiment en Ontario. La province a enfin adopté des mesures qui lui permettront de devenir un chef de file en matière de protection et de promotion du patrimoine irremplaçable de la province et de ses habitants.

En avril 2005, notre gouvernment a célébré l'adoption d'une nouvelle loi qui renforce la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Nos lois sur la protection du patrimoine ont été modernisées pour correspondre aux priorités du 21e siècle. Elles sont désormais en harmonie avec celles des compétences canadiennes et étrangères qui sont des chefs de file en la matière. Celles et ceux d'entre nous qui avons la préservation du patrimoine à cœur savent fort bien à quel point ceci est vital si nous voulons sauveguarder nos précieuses ressources patrimoniales.

Nous disposons désormais de mécanismes de contrôle des travaux de démolition, permettant aux municipalités d'arrêter la destruction de propriétés désignées.

Maintenant qu'une loi sur le patrimoine plus muscleé est en place, je suis convaincue que la liste des sites du patrimoine de tout l'Ontario continuera de s'allonger. Nous devons éduquer les dirigeants locaux et le public pour qu'ils reconnaissent et respectent l'importance de notre patrimoine. Nous devons prouver aux propriétaires de biens et au monde des affaires que la préservation du patrimoine présente un intérêt économique.

Au ministère de la Culture, nous espérons que vous poursuivrez ces activités vitales. Le guide Renforcement du patrimoine ontarien est conçu à l'intention de toute personne qui s'intéresse à préserver le patrimoine communautaire.

Je compte collaborer avec les municipalités et d'autres partenaires du secteur du patrimoine afin d'élaborer ensemble des règlements, des lignes directrices et des outils supplémentaires comme celui-ci pour édifier des collectivités plus fortes et assurer une meilleure qualité de vie à tous les Ontariens et Ontariennes.

Cordialement,

Ministre,
Madeleine Meilleur

L'année 2005 a fait de l'Ontario un chef de file en matière de conservation du patrimoine.

Les premiers changements exhaustifs apportés à nos lois sur le patrimoine depuis une génération, soit les modifications apportées en 2005 à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, promettent d'introduire une ère nouvelle en matière de conservation du patrimoine dans la province. Les pouvoirs permettant d'arrêter et non plus simplement de retarder la démolition de bâtiments patrimoniaux désignés représentent la clef de voûte de ces changements. Pour obtenir une copie de la nouvelle loi, veuillez consulter le site Web du ministère de la Culture à : www.culture.gov.on.ca.

Par ailleurs, cette année, des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement du territoire et à la Déclaration de principes provinciale ont permis de renforcer la formulation et les outils de protection du patrimoine culturel. De plus, les gouvernements fédéral et provinciaux sont en train d'établir l'Initiative des endroits historiques, un partenariat qui accorde de nouveaux outils pour conserver les lieux historiques.

Nous avons maintenant un cadre officiel de conservation, à tous les niveaux de gouvernement.

Le patrimoine ne se cantonne plus à des bâtiments. Il englobe les paysages de rue, les districts et les paysages du patrimoine qui confèrent leur identité à nos collectivités.

Le district historique de la distillerie (Distillery) à Toronto recèle d'artistes qui se produisent en plein air et d'artisans. (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

Outre ces changements, il faut mentionner toutes les autres activités des municipalités, des comités municipaux du patrimoine et des autres organismes du patrimoine, soit, notamment, la célébration de la Semaine du patrimoine, les programmes de plaques et les programmes éducatifs, les visites à pied, les publications, les inventaires et les politiques en matière de planification. Ce sont aux milliers d'heures de bénévolat des intervenants et des propriétaires de biens qu'on doit la majeure partie de ces activités primordiales.

Le défi actuel consiste à s'appuyer sur nos succès et à tirer pleinement parti des lois, des politiques et des programmes au sein de nos collectivités.

Le présent guide a pour objectif de concrétiser cette mission importante.

Dévoilement d'une plaque provinciale à Ottawa pour commémorer la journaliste Marie-Rose Turcot (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Contenu du guide

Le présent guide s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent s'assurer que le patrimoine de leur collectivité est bien conservé.

Il discute des ressources *du patrimoine culturel,* en quoi elles consistent et comment les gérer de façon judicieuse. Il met l'accent sur trois phases clés de la conservation du patrimoine : l'identification, la protection et la promotion ou la célébration.

1

Cette partie explore les raisons pour lesquelles les ressources du patrimoine culturel sont si importantes pour les collectivités – qu'il s'agisse du renforcement de l'identité et de la fierté, de l'amélioration de la qualité de la vie ou encore de la promotion du développement économique.

2

Vous trouverez dans cette partie des renseignements sur l'éventail de ressources du patrimoine culturel que vous trouverez probablement dans votre collectivité et des explications pour savoir comment les identifier.

3

Dans cette partie, nous passerons en revue les séries d'outils dont les collectivités peuvent se servir pour protéger et conserver le patrimoine par le biais de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, de la Loi sur l'aménagement du territoire et d'autres lois.

4

Vous trouverez dans cette partie tout l'éventail de stratégies et d'outils dont on peut se servir pour encourager une saine gestion des biens patrimoniaux.

5

Dans cette partie, vous trouverez un aperçu des divers intervenants en matière de conservation du patrimoine, ainsi que de leur rôle au niveau communautaire.

6

Vous trouverez dans cette partie des idées sur la manière dont les collectivités ontariennes promeuvent leur patrimoine.

7

Comment pouvez-vous vous impliquer? Dans cette dernière partie, vous trouverez des questions et des suggestions vous expliquant comment participer à la conservation du patrimoine dans votre collectivité.

L'ancien ordre des résidents mennonites et amish de la région de Waterloo a contribué à façonner le paysage et l'identité de cette région de l'Ontario (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

1

Le patrimoine en tant que ressource communautaire

Qu'entend-on par patrimoine culturel?

Notre patrimoine culturel est surtout ce qui confère à une collectivité son caractère unique.

Que serait Kingston sans ses bâtiments en calcaire; ou Windsor sans Walkerville; ou Cobalt sans ses chevalements; ou encore le parc provincial *Petroglyphs* sans ses pétroglyphes?

L'identité et le caractère de l'Ontario puisent leur origine dans le patrimoine riche et divers. Le patrimoine améliore notre qualité de vie et notre sentiment d'identité. Il reflète les expressions et les aspirations distinctes de nombre de nos collectivités et cultures.

Le patrimoine culturel ne se résume pas seulement à notre passé – il concerne les lieux, les endroits et les histoires que nous chérissons de nos jours et que nous voulons transmettre aux générations futures.

Les ressources du patrimoine culturel peuvent revêtir de nombreuses formes – collections de musées, d'archives et de bibliothèques; bâtiments et monuments; paysages urbains et aménagement paysager; ponts et gares de chemin de fer; cimetières; sites archéologiques; objets, documents et photographies; histoires et contes folkloriques; arts traditionnels, artisanat et compétences.

La population reconnaît que le patrimoine représente une ressource culturelle et sociale valable et réalise les avantages et les retombées économiques directs de la conservation du patrimoine, soit les dépenses des touristes dans la collectivité; la revitalisation des rues principales et des centres-villes; la création d'emplois; la transformation en quartiers recherchés; et l'accroissement de la valeur des biens fonciers et de l'assiette fiscale municipale. La conservation du patrimoine est, en fait, une forme de développement économique communautaire.

Bien plus que cela, notre patrimoine nous enrichit, nous inspire, nous éclaire et nous guide à travers la croissance et le développement. Les efforts que nous déployons de nos jours pour conserver le patrimoine communautaire assureront un legs durable pour les générations futures.

Notre patrimoine témoigne de qui nous sommes, d'où nous venons et de ce que nous avons accompli. Source de force et de confiance, il met en perspective les transformations sociales et nous aide à construire un avenir meilleur. (www.culture.gov.on.ca)

Comment le patrimoine profite-t-il à votre collectivité?

Auparavant, les gens considéraient la conservation du patrimoine comme une fin en soi. De nos jours, nous considérons qu'il ne s'agit que d'un début.

Le patrimoine culturel est source de connaissances et de souvenirs.

Les ressources patrimoniales ont une valeur intrinsèque en raison des renseignements qu'elles révèlent sur le passé. Elles peuvent nous apprendre une foule de choses. Les musées et les archives sont des entrepôts de connaissances et de souvenirs communautaires. Ils offrent toutes sortes de possibilités d'apprentissage à la fois officieux et officiel. Les bâtiments, l'aménagement paysager et les sites archéologiques peuvent nous donner une idée unique du passé de l'Ontario – soit des connaissances qui ne sont disponibles nulle part ailleurs.

Notre patrimoine culturel nous aide à comprendre le monde dans lequel nous vivons, qui est un monde en évolution rapide, et nous guide vers l'avenir.

Le patrimoine culturel contribue à améliorer la qualité de vie des collectivités.

Des bâtiments historiques, des paysages urbains et des aménagements paysagers bien entretenus contribuent à assurer la sécurité et le confort des quartiers et insufflent un sentiment d'identité et de fierté locales.

Le patrimoine culturel rend les collectivités plus originales grâce aux histoires qu'elles relatent. Qui a vécu ici? Qu'est-ce qui s'est passé ici? Les musées et les sites du patrimoine local offrent un cadre à l'apprentissage la vie durant et aux événements communautaires.

Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons
(Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

« Nous réalisons que nous devons faire du patrimoine une priorité municipale et lui accorder le soutien qu'il mérite. Autrement, nous ne pouvons pas prétendre avoir une qualité de vie à London. La qualité de vie ne se cantonne pas aux routes et aux égouts… c'est aussi le respect de nos origines et l'accent mis sur notre avenir. »
- Cheryl Miller, conseillère, Ville de London

La conservation du patrimoine stimule la revitalisation du centre-ville.

Les collectivités de tout le Canada, des États-Unis et de l'étranger ont misé sur leurs atouts patrimoniaux particuliers en revitalisant leurs centres des affaires historiques et en les transformant en centres commerciaux et sociaux communautaires.

Le réaménagement des paysages urbains et des bâtiments patrimoniaux – en commençant parfois par la restauration d'un seul haut-lieu communautaire – peut entraîner toute une série d'avantages économiques :

- créer de nouveaux locaux résidentiels et commerciaux qui soient viables
- offrir des installations pour les activités artistiques et culturelles
- encourager la réinstallation de logements et d'entreprises au centre-ville
- décourager les mouvements de population en dehors des petites villes
- réinscrire les bâtiments sous-utilisés ou vacants sur le rôle d'impôt municipal
- accroître la valeur des biens au centre-ville et les protéger dans les quartiers résidentiels avoisinants
- créer des emplois dans les secteurs du commerce de détail et des services et aussi dans les métiers de la construction
- accroître le tourisme
- renforcer la fierté et la participation civiques

La restauration de l'ancien marché de Peterborough a constitué un élément essentiel du programme élargi de conservation du patrimoine et de développement économique de la ville. (Photo : Erik Hanson, Ville de Peterborough)

Le patrimoine culturel est symbole pour les collectivités de recettes touristiques.

De nos jours, les touristes recherchent des expériences et des opportunités nouvelles et authentiques afin de combiner tourisme et apprentissage. L'intérêt manifesté envers les musées, les attractions historiques et les festivals et événements culturels va croissant. Le tourisme patrimonial culturel est désormais un marché majeur.

Upper Canada Village à Morrisburg. (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

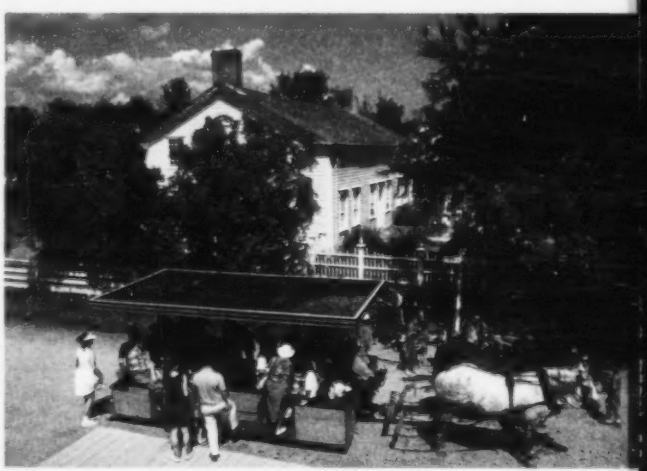

De voies en sentiers *Même si vous ne pouvez plus emprunter les voies ferrées, vous pouvez toujours marcher sur les sentiers – ou faire de la randonnée, de la bicyclette, du patin à roues alignées, du ski de fond… Dans toute la province, des groupes de citoyens, des offices de conservation de la nature et des administrations locales et régionales transforment d'anciens couloirs ferroviaires en sentiers récréatifs. Les voies ferrées se transforment en sentiers par excellence, car la plupart d'entre elles sont plates ou légèrement inclinées et sont à l'écart de la circulation routière. Les anciennes voies ferrées et les sentiers nous rappellent les premiers modes de transport et l'histoire de la colonisation de la province. Les voies-sentiers nous permettent d'admirer le patrimoine naturel et culturel et relient les espaces verts, les hauts-lieux historiques et les collectivités. Les sentiers favorisent également les économies locales par l'accroissement de l'activité touristique.*

Les bâtiments patrimoniaux peuvent être adaptés aux besoins modernes.

De nombreux bâtiments du patrimoine servent toujours aux fins pour lesquelles ils ont été construits, soit des hôtels de ville, des palais de justice, des églises, des résidences et des magasins. L'utilisation continue permet non seulement de préserver l'identité et le caractère de ces bâtiments, mais également de les conserver, car il ne faut apporter que quelques modifications pour les adapter aux besoins modernes.

Cependant, les bâtiments patrimoniaux peuvent convenir à toute une série de nouvelles utilisations créatives. De plus en plus, les gens essaient de vivre et de travailler dans des locaux qui leur offrent quelque chose d'un peu différent. Les caractéristiques uniques des bâtiments du patrimoine sont idéales. Dans la nouvelle économie moderne, les installations culturelles sont un aimant pour les industries, et les baby-boomers qui prennent leur retraite choisissent de déménager dans des quartiers historiques centraux, là où les magasins, les restaurants, les établissements culturels et d'autres installations se trouvent à distance de marche.

Dans les centres urbains, les usines et les entrepôts sont convertis en nouveaux locaux résidentiels et commerciaux. Dans les petites villes, les bâtiments situés sur la rue principale sont réaménagés et combinent souvent des magasins (au rez-de-chaussée) et des locaux résidentiels (à l'étage), ce qui est conforme à l'utilisation traditionnelle de ces bâtiments. Les travaux de réaménagement – y compris les travaux mécaniques et électriques – renforcent le secteur de l'industrie de la construction en Ontario et créent une demande de main-d'œuvre hautement spécialisée. La décision de réutiliser les bâtiments plus anciens plutôt que de les démolir est une décision écologique qui permet d'atténuer les pressions sur les décharges.

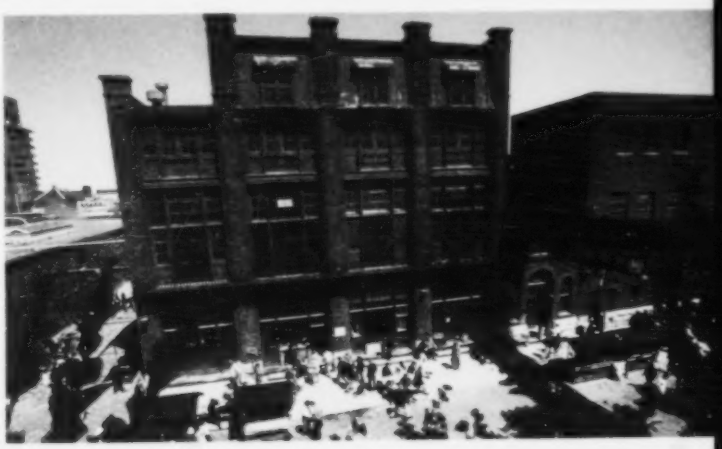

Le district historique de la distillerie (Distillery), à Toronto (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

« La valorisation des patrimoines constitue la valeur ajoutée des héritages du passé inspirant, renouvelant et intégrant la créativité et la productivité actuelles dans la mouvance de la diversité. »
- Paule Doucet, intervenante et consultante en patrimoine

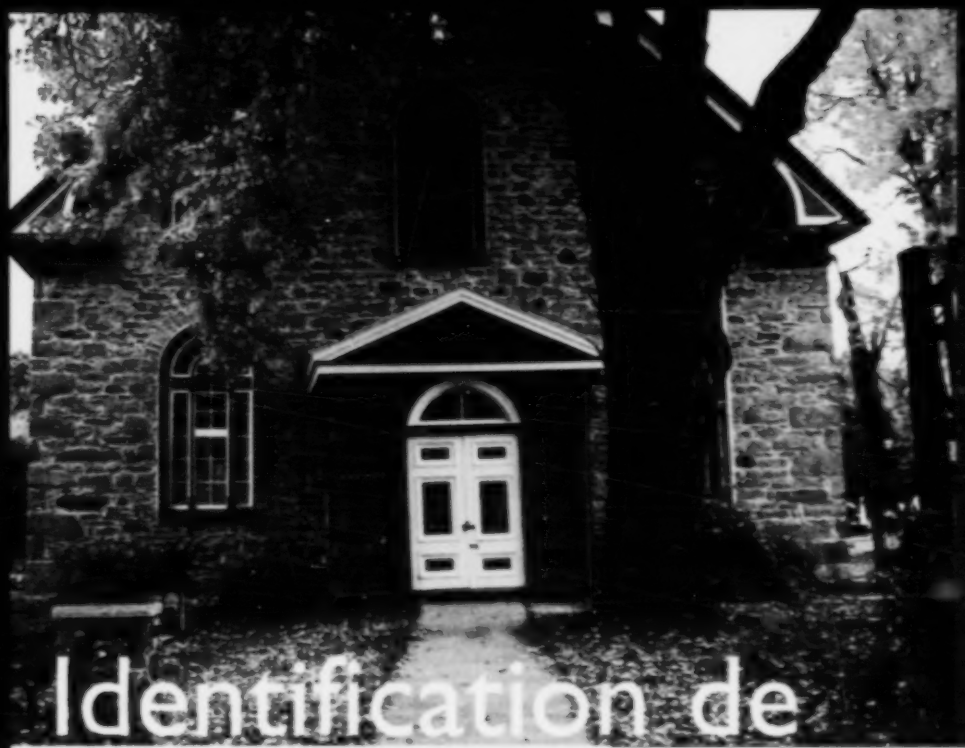

Église St. Andrew's, Williamstown (Photo : ministère de la Culture)

2

Identification de votre patrimoine

Quelles sont les ressources du patrimoine culturel de votre collectivité?

Nous pensons souvent au patrimoine en termes de passé, mais nous le voyons tous les jours et interagissons avec lui, souvent sans le réaliser. Le patrimoine culturel ne consiste pas seulement à faire des recherches généalogiques ou à visiter un musée communautaire, mais aussi à se promener dans un cimetière, à traverser un ancien pont, à visiter un festival d'automne, à travailler dans une ancienne usine transformée en bureaux, et à donner des directions en se servant des hauts-lieux communautaires de la localité.

L'identification des ressources locales du patrimoine culturel constitue la première étape de leur conservation et protection.

Des bâtiments historiques et d'autres ressources patrimoniales importantes ont disparu, car leur importance n'a pas été reconnue – ou du moins pas à temps.

Il faut tout d'abord décider, en tant que collectivité, quelles sont les ressources qui sont les plus importantes pour les générations actuelles et futures. Les ressources du patrimoine culturel de votre région peuvent revêtir non seulement une importance locale, mais également une importance régionale, provinciale, nationale et même internationale.

Voici une liste des ressources du patrimoine culturel :

- Bâtiments et structures
- Cimetières
- Patrimoine naturel
- Paysages du patrimoine culturel
- Sites archéologiques, y compris l'archéologie maritime
- Lieux spirituels
- Collections de ressources du patrimoine culturel
- Patrimoine intangible

Et bien davantage…

Bâtiments et structures

Les bâtiments, les ponts, les monuments et d'autres structures sont les biens patrimoniaux les plus facilement reconnaissables. On les qualifie de patrimoine architecturel, car ces ressources révèlent les tendances historiques de la province. Les biens patrimoniaux confèrent aux collectivités un sentiment de continuité et d'identité – et les font exister.

Les biens patrimoniaux n'ont pas besoin d'être vieux. Il existe des bâtiments et des structures dans toute la province qui sont plus récents et qui ont une importance sur le plan du patrimoine culturel en raison de leur conception, de leurs associations culturelles ou d'une contribution dans un contexte élargi.

Pont couvert de West Montrose, région de Waterloo (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

Environ 17 000 biens ont été désignés aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, soit individuellement, soit dans le cadre de districts de conservation du patrimoine. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg… car il existe d'autres propriétés et districts qui revêtent un intérêt patrimonial.

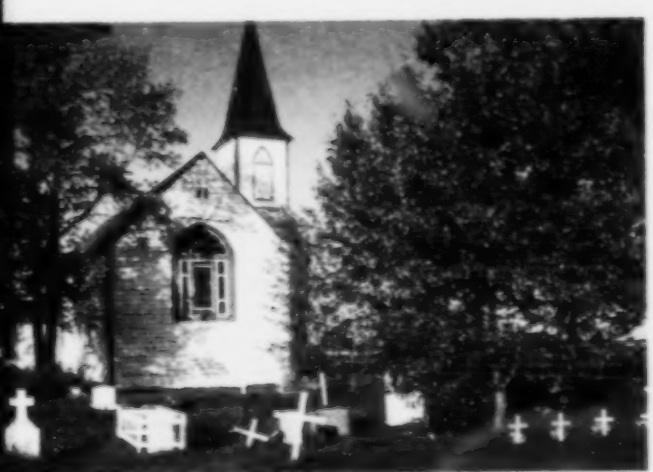

Eglise et cimetière de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Moosonee (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

Cimetières

Les cimetières sont des lieux sacrés importants. Ils immortalisent les personnages qui ont bâti nos collectivités au sein desquelles nombre de leurs descendants résident toujours. Les pierres tombales expriment le caractère artistique et artisanal du passé et fournissent des renseignements utiles sur les débuts de la colonisation, les morts et les naissances et l'histoire des familles. Les cimetières intègrent souvent des espaces verts et des caractéristiques du patrimoine architectural comme des chapelles, des mausolées ou des cénotaphes. Bien que les cimetières soient régis par la Loi sur les cimetières, plus de cent cimetières ont aussi été désignés aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

Patrimoine naturel

Le patrimoine ne se cantonne pas aux bâtiments et aux objets. Les marais, les terres humides, les prairies et les formations géologiques terrestres de la province sont des trésors du patrimoine naturel qui enrichissent notre environnement. La Fiducie du patrimoine ontarien conserve et protège les propriétés du patrimoine naturel en devenant propriétaire des terres et en concluant des servitudes protectrices du patrimoine.

Les caractéristiques naturelles peuvent revêtir une importance culturelle. Les collectivités ont désigné des arbres, des haies, des boisés et d'autres caractéristiques comme des « monuments naturels » qui méritent d'être reconnus et protégés en tant que ressources du patrimoine culturel.

La Fiducie du patrimoine ontarien protège le patrimoine naturel dans tout l'Ontario, y compris le sentier Bruce. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Le paysage du patrimoine pétrolifère d'Oil Springs (Photo : ministère de la Culture)

Paysages du patrimoine culturel

Les paysages du patrimoine culturel reflètent l'interaction des gens avec leur environnement, au fil du temps. Ils peuvent revêtir de nombreuses formes, comme des champs de bataille, des parcs, des jardins, des communautés agricoles, des sites sacrés ou à utilisation traditionnelle, des paysages urbains, des zones industrielles…

En tant que paysages, ils représentent plus que la somme de leurs éléments et englobent les caractéristiques culturelles et naturelles, des sites archéologiques, des lieux ouverts et même des panoramas. La relation qui existe entre les bâtiments publics, les maisons, les clôtures, les arbres et les espaces ouverts et les rues et routes confère aux quartiers leur caractère et leur identité. Le champ de bataille de Queenston Heights, le paysage remarquable du patrimoine pétrolifère de Petrolia et d'Oil Springs et le village historique de Williamstown dans le canton de Glengarry Sud sont quelques exemples de paysages du patrimoine culturel. D'autres, comme le couloir du canal Rideau, transcendent les limites municipales.

Sites archéologiques

L'Ontario a un riche patrimoine archéologique allant de camps de pêche et de chasse autochtones à des villages, des champs de bataille, comme celui de la guerre de 1812, en passant par l'exploration et l'histoire de la colonisation par les pionniers, des quatre derniers siècles.

Par site archéologique, on entend tout site qui contient un objet ou toute autre preuve matérielle d'utilisation ou d'activité humaine passée revêtant une importance ou un intérêt au plan du patrimoine culturel.

On peut trouver des sites archéologiques dans toute région ayant attiré des êtres humains par le passé. Il est important de noter que les sites archéologiques ne sont pas simplement situés dans les champs d'agriculteurs, mais sont également présents dans des cadres urbains. Ces sites nous racontent l'histoire toute simple et celle de l'aménagement de la région locale. De nombreuses propriétés du patrimoine architectural contiennent des éléments architecturaux qui peuvent révéler des renseignements sur leurs habitants.

Les sites archéologiques incluent à la fois des objets individuels et d'autres objets et caractéristiques culturelles comme des taches et d'autres marques dans le sol qui ont été laissées par des palissades et des poteaux de maison qui ont pourri, et des carrières d'entreposage. Ces objets et caractéristiques permettent de connaître le lieu de résidence et la profession des gens qui y ont vécu.

Tous ces renseignements peuvent servir à déterminer, par exemple, l'âge du site, la taille de l'occupation, les tendances en matière de subsistance, la colonisation des terres, le commerce et les systèmes de croyance des habitants du site.

Comme les sites archéologiques en Ontario sont d'habitude situés sous la terre, on ne peut pas les voir facilement. Il faut que quelqu'un ait physiquement trouvé et identifié un site pour que son emplacement soit connu. Le nombre de sites officiellement consignés dans une région donnée sera uniquement déterminé par la portée des fouilles entreprises auparavant par les archéologues.

Cependant, ces sites n'ont pas été laissés au hasard. Les caractéristiques géographiques comme l'eau et la topographie, de même que l'emplacement des voies de transport historiques, les colonies des premiers pionniers ou les fermes ont influencé les habitants du passé et l'endroit où ils ont décidé de s'établir.

Le musée de la maison Spadina, à Toronto, et la Fiducie du patrimoine ontarien organisent des programmes d'été annuels comme les « fouilles » archéologiques pour les étudiants, sous l'égide d'archéologues chevronnés. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Sites archéologiques maritimes

Il existe aussi des sites archéologiques sous l'eau. Les sites maritimes incluent des camps situés en bordure de lacs, des sites d'habitation submergés et des épaves. Les épaves sont un élément important de notre patrimoine archéologique sous-marin, puisqu'on ne compte pas moins de 4 000 à 5 000 épaves dans les eaux ontariennes.

Les sites archéologiques maritimes sont des capsules historiques spéciales – qui sont souvent mieux préservées que les sites terrestres, car elles sont protégées par de l'eau douce et froide. Cependant, les ressources du patrimoine maritime peuvent se dégrader ou être détruites facilement.

Collections de ressources du patrimoine culturel

Les collections qui incluent des objets et d'autres articles revêtant une importance sur le plan du patrimoine culturel se trouvent dans toutes les collectivités, soit dans les musées, les sociétés historiques, les archives et les bibliothèques.

Ces collections peuvent inclure des dossiers de famille et des documents fonciers, des photographies, des cartes, des outils, des ustensiles de cuisine, du matériel agricole et industriel, des meubles, des œuvres d'art, des objets et d'autres documents trouvés dans des sites archéologiques.

Patrimoine intangible

Le patrimoine culturel comprend des ressources intangibles ou non matérielles comme des traditions, des cérémonies, des attitudes, des croyances, des histoires de famille, des contes, des danses, des jeux, des noms et des langues. Ces ressources sont au cœur même du patrimoine culturel et reflètent notre identité individuelle et collective et notre diversité en tant qu'Ontariennes et Ontariens.

Construction d'un canoe au Vieux Fort William, à Thunder Bay
(Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

3

Chiefswood – la maison natale de la poétesse Pauline Johnson, Six Nations Grand River Territory
(Photo : avec la permission du musée Chiefswood)

Protection des biens patrimoniaux

Une fois que vous connaissez vos ressources du patrimoine culturel, l'étape suivante consiste à décider comment les protéger, les conserver et les gérer au mieux.

Bien que nous ayons tendance à penser aux ressources du patrimoine culturel en termes individuels, elles sont en fait intimement liées au tissu de nos collectivités et il faut les intégrer au contexte culturel, communautaire ou paysager élargi. Ceci s'avère primordial dans le cadre de la planification de leur protection.

Loi sur le patrimoine de l'Ontario

- Fiducie du patrimoine ontarien
- Désignation des propriétés et des districts
- Rôle de la Commission des biens culturels et de la Commission des affaires municipales de l'Ontario
- Servitudes
- Achat et location
- Sites archéologiques et gestion des collections

Loi sur l'aménagement du territoire

- Déclaration de principes provinciale
- Plans officiels
- Plans secondaires
- Zonage
- Contrôle provisoire
- Amélioration communautaire

Autres outils de planification

- Planification culturelle municipale
- Plans directeurs sur le patrimoine culturel
- Lignes directrices de conception
- Transfert de densité, souplesse du Code du bâtiment et bien davantage

Note : Avant d'utiliser des renseignements figurant dans le présent guide, les municipalités devraient vérifier la formulation exacte de la loi et consulter leur avocat pour obtenir des interpretations précises.

La Loi sur le patrimoine de l'Ontario

La Loi sur le patrimoine de l'Ontario offre un cadre pour la protection des biens patrimoniaux, y compris des sites archéologiques. Elle définit les rôles municipaux et provinciaux en matière de conservation du patrimoine, y compris le rôle de deux organismes provinciaux : la Fiducie du patrimoine ontarien et la Commission des biens culturels.

En avril 2005, la loi a été modifiée afin de renforcer la protection des biens du patrimoine culturel; les paragraphes suivants reflètent ces changements importants.

Fiducie du patrimoine ontarien

La Loi sur le patrimoine de l'Ontario précise le rôle de la Fiducie du patrimoine ontarien (autrefois la Fondation du patrimoine ontarien) qui collabore avec de nombreux partenaires communautaires pour protéger et promouvoir le patrimoine ontarien.

La Fiducie du patrimoine ontarien propose toute une série de programmes et d'activités, qu'il s'agisse de la restauration de bâtiments patrimoniaux, de la conservation des propriétés du patrimoine naturel, de plaques particulières, de servitudes protectrices du patrimoine, de programmes de reconnaissance ou encore du programme Portes ouvertes Ontario. Son projet de restauration peut-être le mieux connu a été la rénovation des salles de théâtre Elgin et Winter Garden à Toronto, soit le dernier complexe de salles de théâtre superposées au monde.

Comités municipaux du patrimoine

Aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, les municipalités* peuvent créer des comités municipaux du patrimoine qui donneront des conseils au conseil municipal sur les questions touchant le patrimoine local. Il s'agit de comités bénévoles composés d'au moins cinq membres – d'habitude des membres du conseil et des résidents – nommés par le conseil. Le Patrimoine Communautaire de l'Ontario est l'organisme qui chapeaute les comités municipaux du patrimoine dans toute la province (www.heritageontario.org).

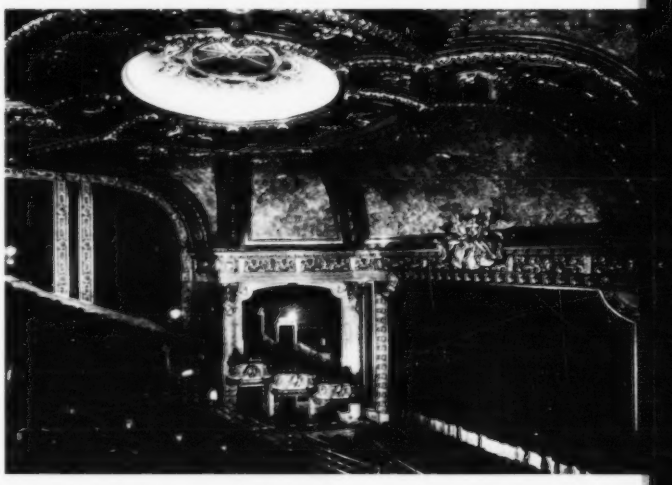

Le complexe des salles de théâtre Elgin et Winter Garden, à Toronto, appartient à la Fiducie du patrimoine ontarien. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Les comités municipaux du patrimoine aident le conseil à exercer ses pouvoirs aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et à s'acquitter d'autres activités au plan de la préservation du patrimoine. Par exemple, ils :

- font des recherches et dressent des inventaires des ressources patrimoniales
- donnent des conseils sur la désignation et la modification des biens patrimoniaux
- aident à planifier le patrimoine
- fournissent des renseignements et une éducation au public
- établissent une liaison entre les propriétaires de biens et le conseil

** La Loi sur le patrimoine de l'Ontario définit le terme « municipalité » comme une « municipalité locale » et « s'entend en outre d'une bande au sens de la Loi sur les Indiens (Canada), à laquelle il est permis de contrôler, d'administrer et de dépenser ses deniers de revenu aux termes de l'article 69 de cette loi. »*

Une liste complète des comités municipaux du patrimoine de toute la province est affichée sur le site Web du ministère de la Culture, à : www.culture.gov.on.ca

Registre des biens du patrimoine culturel

Comme suite aux modifications apportées à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario en 2005, les municipalités doivent tenir un registre des biens dans la municipalité qui ont une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel.

Ces registres ne sont pas statiques; ils évoluent constamment au fur et à mesure qu'on ajoute des biens, qu'ils sont transformés ou perdus, ou lorsqu'on découvre de nouveaux renseignements sur les ressources qui figurent déjà sur la liste.

De nombreuses municipalités reconnaissent qu'il faut identifier les propriétés du patrimoine rural et les inscrire sur des registres municipaux, compte tenu en particulier des pressions croissantes en matière d'aménagement du territoire. (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

Les registres des biens patrimoniaux peuvent présenter plusieurs avantages. Ils :

- aident les responsables de la construction et les planificateurs à identifier immédiatement les enjeux liés au patrimoine;
- aident les collectivités à évaluer les biens et les secteurs qui ont besoin d'être protégés, maintenant et à l'avenir;
- sensibilisent les collectivités à leurs hauts-lieux et paysages uniques.

Désignation – Partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Le conseil peut adopter des règlements pris en application de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario pour désigner des biens patrimoniaux ayant une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel.

La désignation est habituellement recommandée par le comité municipal du patrimoine du conseil. Cependant, n'importe qui dans la collectivité peut demander qu'un bien soit désigné – soit les conseillers, les propriétaires de biens, une association d'amélioration des affaires, etc. Lorsqu'un comité municipal du patrimoine a déjà été créé, le conseil doit obtenir les conseils du comité sur le bien dont on propose la désignation.

La Ville de Brantford a dressé un inventaire du patrimoine affiché en ligne, qui sert non seulement à des fins d'aménagement du territoire, mais qui est également accessible au public aux fins de recherche et de tourisme, et qui sert à appuyer le curriculum scolaire et les programmes d'éducation des jeunes. (www.brantford.ca)

Toute une série de biens patrimoniaux peuvent être désignés individuellement aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario – soit des biens incluant des bâtiments, des sites archéologiques, des paysages, des cimetières, des arbres, des parcs, des ruines, des lampadaires, des portes, etc. La désignation permet de protéger l'importance et le caractère patrimoniaux des biens.

L'ancien hôtel de ville de Paisley, le manège du parc Chippewa de Thunder Bay, l'ancienne école de la Nativité de Cornwall, l'érable Comfort de Pelham, le pont en pierre de Lyndhurst et le cénotaphe de Streetsville ne sont que quelques-uns des exemples de propriétés qui ont été désignées en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario pour leur valeur sur le plan du patrimoine culturel.

La désignation ne restreint pas l'utilisation d'un bien ou n'oblige pas ses propriétaires à l'ouvrir au public. Cependant, elle oblige les propriétaires à demander l'approbation du conseil pour toute transformation de ce bien qui risque d'influer sur les attributs patrimoniaux de la propriété décrits dans le règlement de désignation. Si le conseil refuse d'approuver les travaux, les propriétaires peuvent interjeter appel auprès de la Commission des biens culturels. À l'issue d'une audience, la Commission formule des recommandations au conseil, mais la décision finale incombe à la municipalité.

Compte tenu des modifications apportées à la loi en 2005, le conseil peut aussi interdire, et non pas seulement retarder, la démolition d'un bâtiment ou d'une structure situé(e) sur un bien patrimonial désigné. Si le conseil refuse d'approuver une demande de démolition d'un bien désigné, le propriétaire peut interjeter appel auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Districts de conservation du patrimoine – Partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Le « Square » à Goderich, la Basse-Ville Ouest à Ottawa, le village de Barriefield à Kingston et le village Upper Doon à Kitchener sont des exemples de districts de conservation du patrimoine désignés aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

L'érable Comfort de Pelham a été désigné en vertu de la Partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. (Photo : ministère de la Culture)

Selon une étude de 3 000 propriétés désignées de 24 collectivités de l'Ontario, effectuée en 1998 :

- *la désignation n'a pas eu d'impact négatif sur la valeur des biens*
- *le taux de vente des biens désignés était aussi bon si ce n'est meilleur que le taux du marché général*
- *la valeur des biens désignés a tendance à résister au repli du marché général*

(Robert Shipley, « Heritage Designation and Property Values: Is there an Effect? », International Journal of Heritage Studies, Volume 6, n°. 1, 2000, p. 83-100)

Les municipalités ayant des districts de conservation du patrimoine désignés entreprennent des études et élaborent des plans pour orienter les changements en leur sein. Les municipalités peuvent désormais inclure des plans pour les districts du patrimoine à leurs plans officiels (ou plans secondaires) afin d'intégrer la conservation du patrimoine à la planification générale.

Les propriétaires de biens se trouvant dans des districts désignés de conservation du patrimoine doivent aussi obtenir l'approbation du conseil pour la transformation, la construction ou la démolition des biens. En cas de refus de l'approbation, les propriétaires peuvent interjeter appel auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario qui peut approuver ou refuser la demande.

Les propriétaires de biens peuvent s'inquiéter du fait qu'une désignation risque de retarder les approbations de changement. Cependant, ceci n'a pas besoin de se produire si l'on met en place un processus clair. Par exemple, un service à guichet unique pourrait combiner les permis de construction et l'approbation de modifications mineures à un bien patrimonial. Dans certaines municipalités, les modifications mineures sont traitées par des employés connaissant bien le secteur du patrimoine et n'exigent pas l'approbation de l'ensemble du conseil.

Commission des biens culturels

La Loi sur le patrimoine de l'Ontario précise le rôle de la Commission des biens culturels qui tient des audiences et formule des recommandations à l'intention du conseil concernant plusieurs questions liées au patrimoine, assujetties à la loi.

La plupart des audiences portent sur des objections à la désignation patrimoniale d'un bien. La Commission des biens culturels est uniquement un organisme consultatif. Contrairement à la Commission des affaires municipales de l'Ontario, elle ne prend pas de décision à propos des questions qui sont portées devant elle, mais formule simplement des recommandations à l'intention des conseils municipaux.

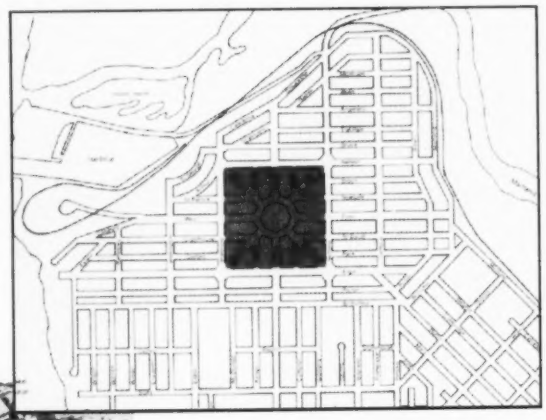

Le « Square » à Goderich, un plan de district de conservation du patrimoine Préparé par Nicholas Hill (1976)

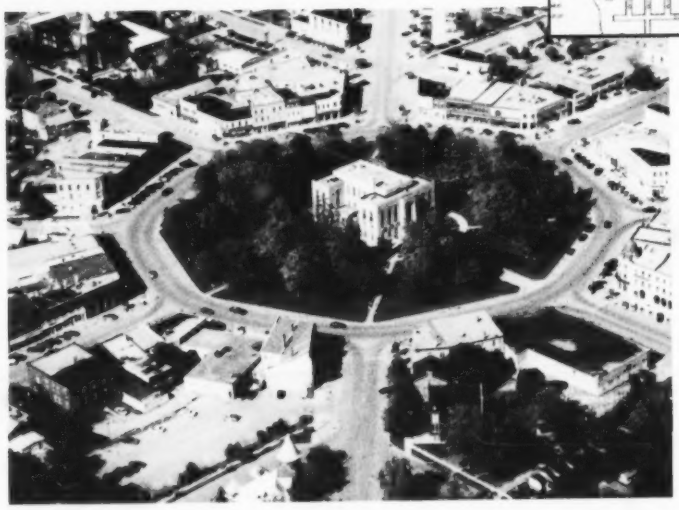

Vue aérienne du « Square » à Goderich (Photo : avec la permission de Gord Strathdee, Ville de St. Marys)

Commission des affaires municipales de l'Ontario

La Commission des affaires municipales de l'Ontario joue également un rôle aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Elle entend les appels concernant les règlements municipaux désignant des districts de conservation du patrimoine et la démolition de bâtiments ou d'autres structures situés sur des biens patrimoniaux désignés et de biens situés dans les districts de conservation du patrimoine. Les membres de la Commission des biens culturels peuvent également siéger à la Commission des affaires municipales de l'Ontario pour régler des questions touchant la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

Contrôle en matière de démolition

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les propriétaires d'un bien patrimonial désigné ou d'un bien se trouvant dans un district de conservation du patrimoine doivent obtenir l'approbation du conseil avant de pouvoir démolir ou enlever une construction ou un bâtiment désigné(e). Ceci donne l'occasion au conseil et aux membres de la collectivité d'essayer de négocier d'autres solutions avec le propriétaire du bien. Si l'on n'arrive pas à trouver de solution, le conseil peut refuser d'approuver la démolition ou l'enlèvement. Le propriétaire peut interjeter appel auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Servitudes

Aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, le conseil peut adopter des règlements pour conclure des engagements ou constituer des servitudes – soit des ententes juridiques volontaires – avec des propriétaires de biens patrimoniaux. Les servitudes protectrices du patrimoine, aussi connues sous le nom d'ententes de conservation du patrimoine, sont le meilleur moyen pour les municipalités de protéger leurs ressources patrimoniales les plus importantes.

Les servitudes précisent les conditions de maintien d'un bien ou des caractéristiques patrimoniales précises d'un bien. L'entente est inscrite sur le titre du bien et lie les propriétaires futurs. Le fait de signer une servitude permet aux propriétaires de s'assurer que les biens patrimoniaux seront protégés à long terme.

Les servitudes peuvent être utilisées de maintes façons. Pour protéger leur investissement, les municipalités peuvent faire de la signature d'une servitude une condition de l'octroi du financement de projets de restauration. Pour protéger les caractéristiques patrimoniales qui importent à la collectivité, les servitudes peuvent parfois être une condition d'approbation ou d'exemption du service de planification municipale, par exemple les primes de densité. Par ailleurs, on peut utiliser les servitudes pour protéger les bâtiments patrimoniaux municipaux excédentaires lors de leur vente.

La Fiducie du patrimoine ontarien peut également conclure des servitudes. Elle détient actuellement près de 200 servitudes pour protéger des propriétés du patrimoine culturel et naturel revêtant un intérêt patrimonial et sur des sites du patrimoine archéologique.

Une servitude protectrice du patrimoine de la Fiducie du patrimoine ontarien protège le Temple de Sharon.
(Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Achat ou location

Les conseils peuvent adopter des règlements aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario pour acheter, louer ou exproprier des biens patrimoniaux désignés. Par exemple, une municipalité pourrait acheter un bâtiment menacé et le restaurer, puis s'en servir à des fins municipales, le vendre avec une servitude pour le protéger à long terme, ou le louer. Cela a été le cas du manoir historique Willistead, restauré par la Ville de Windsor, qui est désormais utilisé comme centre de réunions et de conférences.

Sites archéologiques

Toutes les activités d'utilisation du sol peuvent avoir un impact sur les ressources patrimoniales, y compris les sites archéologiques. En Ontario, les lois et les outils législatifs, y compris la Déclaration de principes provinciale prise en application de la Loi sur l'aménagement du territoire, de la Loi sur les évaluations environnementales et la Loi sur les ressources en agrégats, exigent que les sites archéologiques qui risquent d'être touchés par une mesure ou une modification de l'utilisation du sol soient identifiés et conservés. Ces exigences ne visent pas à limiter ou arrêter l'aménagement, mais plutôt à veiller à ce que les renseignements vitaux provenant des vestiges archéologiques soient extraits.

Bien que nous ne sachions pas toujours si un bien précis contient des sites archéologiques, nous pouvons déterminer s'il présente un potentiel archéologique. En se servant de listes de contrôle conçues par le ministère de la Culture, des personnes qui ne sont pas des spécialistes peuvent déterminer si une région est susceptible de contenir des ressources archéologiques.

Si un bien dont on propose l'aménagement présente un potentiel de ressources archéologiques, les services d'un archéologue autorisé doivent être retenus pour effectuer une évaluation archéologique. Ces travaux doivent être effectués et faire l'objet d'un rapport au ministère de la Culture. Le ministère est responsable de l'examen du rapport afin de veiller à ce que les problèmes liés au patrimoine culturel soient résolus et les travaux effectués. Les exigences du ministère doivent être respectées avant tout entretien, terrassement de mise à niveau, décapage de la terre végétale, aménagement paysager ou toute autre perturbation du terrain.

Il faut noter qu'il est interdit de modifier un site archéologique connu sans permis délivré par le ministère de la Culture. Toute personne qui modifie un site ou enlève un objet d'un site sans permis peut se voir imposer des amendes ou être emprisonnée aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

Pendant des milliers d'années, les Autochtones ont vécu et se sont rassemblés sur les rives de la rivière Rainy, à Kay-Nah-Chi-Wah-Nung, le « Lieu des longs rapides » (Photo : ministère de la Culture)

Base de données provinciale sur les sites archéologiques

Le ministère de la Culture tient cette base de données qui contient environ 17 000 sites enregistrés dans toute la province. Environ 600 à 700 nouveaux sites sont ajoutés chaque année à la suite des fouilles archéologiques. Les sites incluent des camps de chasse et de pêche autochtones, des villages et des lieux sacrés, comme des champs de bataille, les vestiges de maisons de pionniers, des ruines, des épaves et d'autres lieux où l'on a découvert des preuves d'activité humaine.

Pour protéger ces sites, la base de données n'est pas accessible au public. Cependant, le personnel municipal peut conclure des ententes de partage des données avec le ministère pour avoir accès à ces renseignements, à des fins de planification.

Gestion des collections

Dans tout l'Ontario, les musées communautaires, les archives et d'autres organismes comme les sociétés historiques, conservent des objets et des documents qui revêtent une importance pour les collectivités et la province. Les dossiers sur les collections de ces institutions sont des atouts patrimoniaux vitaux.

La Loi sur l'aménagement du territoire

La Loi sur l'aménagement du territoire énonce les règles de base pour l'aménagement du territoire en Ontario. Cette loi reconnaît que la protection et la conservation du patrimoine sont un élément clé de tout aménagement efficace du territoire. Le fait de prendre en compte le patrimoine tôt au cours du processus de planification fait que l'on évite d'avoir à déployer des efforts de dernière minute pour sauver des ressources communautaires précieuses. Il devient également plus facile de les évaluer et d'en tenir compte. Souvent, les caractéristiques patrimoniales peuvent être incluses dans de nouveaux aménagements, ce qui contribue à leur valeur et attractivité.

Pour que les pouvoirs d'approbation puissent tenir compte de façon optimale des ressources patrimoniales, il faut qu'ils connaissent leur emplacement et leur importance avant de recevoir une demande de planification. Pour ce faire, il vous suffit de dresser un inventaire des ressources patrimoniales importantes et un plan directeur en matière de patrimoine culturel.

La Fiducie du patrimoine ontarien est la gardienne de plus de 580 000 objets archéologiques. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

« La conservation n'est pas une tactique pour arrêter le changement global… mais plutôt la reconnaissance du changement, une stratégie d'orientation du changement permettant d'éviter qu'il ne crée des dégâts, un gâchis ou une perte. La conservation tente de protéger ce qui a une valeur. » (traduction libre)

- Continuity with Change (1981) : Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario, Mark Fram et John Weiler, éd. xi.

Déclaration de principes provinciale

L'article 2.6, *Patrimoine culturel et archéologie*, identifie la conservation du patrimoine architectural, des paysages du patrimoine culturel et des ressources archéologiques comme des priorités provinciales aux fins de l'aménagement du territoire. La Loi sur l'aménagement du territoire stipule que, compter du 1er mars 2005, toute décision municipale en matière d'utilisation du sol devra « respecter » la Déclaration de principes provinciale. Ceci signifie qu'il **faut** tenir compte du patrimoine culturel dans le cadre du processus de planification.

La Case de l'oncle Tom
(Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

Plans officiels

Une des façons d'intégrer la conservation du patrimoine à l'aménagement du territoire consiste à avoir recours au plan officiel municipal. La plupart des municipalités locales en Ontario sont dotées d'un plan officiel. Le plan reflète la vision du changement et de la croissance de la collectivité et précise les objectifs et les politiques en matière d'utilisation du sol et d'aménagement du territoire.

Le plan officiel devrait inclure des politiques en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel. Outre les objectifs plus généraux, les plans officiels énoncent d'habitude les politiques en matière de conception, alors que le règlement de zonage précise les modalités de mise en œuvre. Par exemple, pour ce qui est du patrimoine, la plupart des plans incluent des politiques sur la façon d'entreprendre des évaluations des biens patrimoniaux et de l'impact environnemental, permettant au conseil et aux propriétaires de biens de connaître immédiatement les exigences spéciales figurant dans le plan de la région.

Les plans secondaires résultent normalement de modifications apportées au plan officiel et prévoient des aménagements ou des secteurs spécifiques - couvrant souvent une vaste région géographique de façon plus détaillée. Les plans secondaires peuvent aussi servir à reconnaître et protéger des caractéristiques patrimoniales uniques ou des régions sensibles sur le plan archéologique. Le fait de prendre en considération la conservation du patrimoine dans les plans secondaires permet au conseil et aux propriétaires de biens d'être immédiatement au courant de toute exigence spéciale au sein du secteur visé par le plan.

« Pour que le patrimoine contribue à la vie de la collectivité, les conseillers doivent veiller à ce que le plan officiel contienne des politiques efficaces en matière de protection de l'inventaire des ressources patrimoniales, architecturale, d'encouragements fiscaux, de subventions et de primes… La connaissance immédiate des ressources facilite la conservation du patrimoine pour tout un chacun – soit les politiciens, les promoteurs immobiliers, les résidents et les bénévoles… »
- Jean Haalboom, conseillère, Municipalité régionale de Waterloo

Par exemple, la Ville de Mississauga a un plan secondaire pour le centre commercial historique, Streetsville. Streetsville était à l'origine un village distinct, mais a été absorbé par la ville à la suite de la fusion, en 1974.

Zonage

Par le biais de règlements de zonage, les municipalités réglementent les types d'utilisation du sol (par exemple, résidentiel ou commercial), la densité, la taille des bâtiments, etc. La Loi sur l'aménagement du territoire permet également au conseil d'adopter des règlements de zonage interdisant l'utilisation des terres ou la construction dans des zones où il existe un grand nombre de ressources archéologiques. Le zonage peut aussi être utilisé de façon créative et stratégique pour stimuler les réinvestissements dans des secteurs historiques qui déclinent.

La Ville d'Ottawa a adopté un zonage patrimonial de « superposition » pour protéger des secteurs historiques. Il réglemente les caractéristiques comme la hauteur des bâtiments, la superficie au sol, les retraits et les ajouts.

Contrôle provisoire

Les règlements de contrôle provisoire imposent un gel temporaire relativement à l'utilisation de certains sols d'un secteur donné, afin de permettre aux municipalités d'évaluer ou d'étudier le secteur. Le gel peut être imposé pour une période d'un an et être prolongé au maximum pendant une deuxième année. Le contrôle provisoire peut servir à évaluer l'impact du nouveau zonage sur les ressources du patrimoine culturel. Par exemple, dans la Ville de Cambridge, on a utilisé un règlement de contrôle provisoire sur un lot vacant à Galt, pour étudier l'effet d'un projet d'aménagement sur le centre-ville historique.

Le plan secondaire pour le secteur King-Parliament et les lignes directrices d'aménagement pour le quartier St. Lawrence à Toronto portent sur des caractéristiques comme la taille des bâtiments, les retraits et les panneaux, y compris les politiques patrimoniales visant à préserver le caractère de la collectivité. (Photo : avec la permission Ville de Toronto, Conception urbaine)

Au milieu des années 1990, la Ville de Toronto a accordé aux « Kings », soit deux anciens gros secteurs industriels situés à l'est et à l'ouest du centre-ville, un plan officiel spécial et des désignations de zonage visant à promouvoir le réaménagement et la réutilisation des bâtiments vacants. Des contrôles en matière de densité ont été éliminés et on a élargi l'autorisation d'utilisation du sol pour permettre n'importe quelle utilisation – résidentielle, professionnelle/résidentielle, commerciale ou industries légères.

Pour protéger les bâtiments patrimoniaux de ces secteurs, on a conçu une nouvelle prime en tant qu'option pour remplacer les primes de densité. Elle a permis aux projets d'aménagement de dépasser l'enveloppe de construction et d'obtenir indirectement des locaux supplémentaires et une plus grande souplesse de conception autour des bâtiments actuels. Des lignes directrices de conception furent également adoptées pour préserver certaines des caractéristiques patrimoniales historiques du secteur.

De nos jours, les « Kings » servent de modèle pour montrer comment des approches créatives en matière de zonage peuvent revitaliser les secteurs du patrimoine.

Amélioration communautaire

Le conseil peut adopter des règlements identifiant les secteurs caractérisés par des projets d'amélioration communautaire et concevoir des plans pour les revitaliser. Ces secteurs peuvent être ciblés pour toute une série d'améliorations apportées au terrain, aux bâtiments, à la circulation, au stationnement, etc. Les municipalités peuvent également accorder des subventions ou des prêts aux propriétaires de biens au sein des zones d'amélioration communautaire pour les aider à payer le coût des travaux de réparation ou d'assainissement.

Les plans d'amélioration communautaire représentent une occasion idéale d'identifier les ressources patrimoniales au sein du secteur du projet et de planifier leur conservation. Par exemple, le plan d'amélioration communautaire du centre-ville de London inclut le soutien du patrimoine sous la forme de prêts pour la restauration de façades, de remises d'impôts et de subventions permettant de moderniser les bâtiments pour qu'ils respectent le code des incendies et les normes en matière de construction.

Demandes de travaux d'aménagement

Les ressources du patrimoine culturel peuvent être touchées par toute une série de demandes de travaux d'aménagement, y compris des demandes pour des travaux d'insertion, de disjonction, de construction de condominiums et de plans de lotissement. Il est fréquent que les municipalités exigent une étude de l'impact sur le patrimoine et des évaluations archéologiques des biens qu'on souhaite aménager. Ces évaluations permettent de déterminer s'il existe des sites archéologiques et comment intégrer ou documenter au mieux des attributs patrimoniaux revêtant un intérêt comme des bâtiments ou des ruines.

On peut avoir recours à des ententes de lotissement et à un mécanisme de contrôle du plan du site pour veiller à assurer la préservation de caractéristiques patrimoniales importantes dans le cadre des travaux d'aménagement.

Il est dans l'intérêt de tous les intervenants de savoir tôt au cours du processus de demande de travaux d'aménagement qu'il existe des enjeux au plan du patrimoine. Le fait de connaître immédiatement les faits permet aux municipalités de savoir quand des études d'impact s'imposent et, le cas échéant, d'atténuer tout effet néfaste sur les ressources du patrimoine culturel. Ces mesures permettent également d'éviter toute surprise de dernière minute pour les propriétaires de biens et les promoteurs immobiliers.

Conservation d'une grange historique dans le cadre de travaux de lotissement à Ottawa (Photo : ministère de la Culture)

La Ville de Cambridge a adopté un règlement sur les frais d'aménagement exemptant l'aménagement ou le réaménagement des biens désignés aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario de tout frais d'aménagement. Le règlement prévoit une allocation d'aménagement (qui correspond à la superficie pour les utilisations non résidentielles ou au nombre de logements dans le cas des utilisations résidentielles au sein d'un bâtiment désigné actuel) qui sera créditée à tout aménagement supplémentaire ou réaménagement d'un bien désigné, à condition que le bâtiment actuel soit conservé et fasse partie intégrante de l'aménagement ou du réaménagement du bien.

Autres outils de planification

Planification culturelle municipale

Le patrimoine est une composante clé de la planification municipale qui, associé à d'autres éléments de la culture – y compris aux arts et industries culturelles – permet de renforcer la qualité de vie de nos collectivités. Les dirigeants et décideurs municipaux s'intéressent de plus en plus à adopter des méthodes holistiques et plus intégrées en matière de planification de la culture à l'échelon municipal.

Par exemple, la Ville de Peterborough a terminé un processus de planification exhaustive pour les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs, en 2001. Le rapport, intitulé Vision 2010, incluait des recommandations détaillées permettant d'aider à coordonner la planification et la prestation des programmes et à encourager l'établissement de partenariats entre les services municipaux, y compris les services communautaires (Divisions des loisirs et des affaires culturelles patrimoniales), les services de planification et d'aménagement, les travaux publics, et les organismes communautaires s'intéressant aux secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et des loisirs.

Plans directeurs sur le patrimoine culturel

Le plan directeur sur le patrimoine culturel vous permet de répertorier toutes les ressources patrimoniales de votre municipalité. Les plans directeurs sont souvent conçus au niveau régional, car les sites archéologiques et les paysages culturels transcendent les limites locales.

Le plan directeur sur le patrimoine culturel exprime la vision et les objectifs à long terme de votre collectivité en matière de conservation du patrimoine. Il précise des stratégies, politiques et modalités précises en vue de la gestion et de la préservation de vos ressources patrimoniales.

Avec l'aide d'archéologues autorisés, environ 10 municipalités de l'Ontario ont conçu des **plans directeurs archéologiques**.

Voici ce que ces plans contiennent :

- inventaires de sites archéologiques connus
- cartes montrant où existent des sites archéologiques connus qui nécessiteraient une évaluation avant de pouvoir être aménagés
- politiques et modalités permettant d'aider une municipalité à tenir compte des ressources archéologiques dans le cadre du processus d'aménagement

Le canal Rideau crée un paysage culturel unique qui chevauche plusieurs compétences. (Photo : ministère de la Culture)

Ces plans peuvent être intégrés à un plan directeur sur le patrimoine culturel plus vaste qui inclurait des ressources du patrimoine architectural, des paysages du patrimoine culturel et des sites et installations du patrimoine culturel.

Par ailleurs, l'intégration du plan directeur sur le patrimoine culturel au plan officiel fait de la planification directrice un outil de planification et de conservation plus efficace.

Lignes directrices d'aménagement pour les secteurs du patrimoine

Pour préserver le caractère spécial de secteurs patrimoniaux, certaines municipalités ont élaboré des lignes directrices d'aménagement. Par exemple, la Ville de Markham a adopté des lignes directrices d'aménagement détaillées pour le district de conservation du patrimoine d'Unionville, établissant des normes pour le style de construction, la hauteur, les retraits, les matériaux de construction, les détails des fenêtres et des portes, les styles de porches, les clôtures, les garages, etc.

Lignes directrices d'aménagement pour le district de conservation du patrimoine de Unionville (Mention de source : Plan du district de conservation du patrimoine, Ville de Markham)

Transfert de densité

Dans certains cas, il faut négocier des ententes avec les promoteurs immobiliers et d'autres propriétaires de biens afin de les encourager à conserver certains biens patrimoniaux. Un de ces exemples est le « transfert de densité ».

En gros, il s'agit d'imposer des restrictions sur un bien patrimonial pour veiller à ce qu'il soit bien conservé et on permet en échange au promoteur immobilier d'accroître la superficie ou le nombre de logements résidentiels qu'il a le droit de construire sur une autre propriété.

Souplesse du Code du bâtiment

(Règlement pris en application du Code du bâtiment)

L'application du Code du bâtiment incombe aux municipalités. Les règlements pris en application du Code accordent une certaine souplesse au plan de la réparation et de la transformation des bâtiments patrimoniaux. Certaines exigences du Code risquent de ne pas être pratiques lorsqu'on effectuera des travaux de restauration historique ou d'empêcher de préserver le caractère d'un bâtiment. Dans pareils cas, les responsables de l'aménagement peuvent approuver d'autres exigences. Par exemple, pour préserver les rampes d'escalier historiques et les escaliers ouverts de l'Assemblée législative, on a installé un système d'extinction d'incendie pour respecter les normes de sécurité-incendie.

L'ancien moulin d'Elora est désormais une auberge et un restaurant. (Photo Partenariat ontarien de marketing touristique)

Signalisation

(Loi de 2001 sur les municipalités)
La signalisation peut aider une collectivité à célébrer et promouvoir son patrimoine unique. Les noms de rue en sont un bon exemple. Un bon système de signalisation permet également de diriger les visiteurs vers des sites patrimoniaux.

Plusieurs municipalités ont utilisé leurs pouvoirs en matière de règlements sur la signalisation aux termes de la Loi de 2001 sur les municipalités pour aider à préserver le caractère des districts de conservation du patrimoine ou des secteurs historiques – par exemple, en exigeant que la signalisation ne nuise pas à l'aspect des vitrines originales. Markham, Goderich et Niagara-on-the-Lake ont adopté des règlements en matière de signalisation pour leurs secteurs historiques commerciaux.

Évaluations environnementales

La Loi sur les évaluations environnementales prévoit la protection, la conservation et la gestion judicieuse de l'environnement, en Ontario. Le terme « Environnement » est défini de façon très vaste et inclut le patrimoine culturel. La loi promeut la planification environnementale judicieuse en exigeant la tenue d'évaluations environnementales aux fins d'étude par le public et le gouvernement, avant de pouvoir entreprendre certains projets. Il faut effectuer des évaluations environnementales complètes pour de gros projets comme les autoroutes provinciales et des évaluations « restreintes » pour des projets de plus petite envergure comme des routes municipales, des égouts, des conduites principales, etc. Aux termes de la Loi sur les évaluations environnementales, toutes les ressources du patrimoine culturel qui risquent de subir l'influence du projet doivent être identifiées dans le cadre de l'évaluation environnementale.

En cas de problèmes de nature archéologique, par exemple, il faut effectuer une étude archéologique, les ressources doivent être identifiées et évaluées et des recommandations doivent être formulées pour réduire l'impact sur ces ressources.

Autres lois

Les conseils municipaux peuvent adopter d'autres mesures et modalités en vue de la conservation des ressources du patrimoine culturel, associées à d'autres lois sur l'aménagement. Il peut s'agir d'autres mesures de conservation du patrimoine précisées dans la Loi de 2001 sur les municipalités, la Loi sur les évaluations environnementales, la Loi sur les ressources en agrégats, la Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara et d'autres lois.

Le pont de Black Bay, Thunder Bay.
(Photo : ministère de la Culture)

Ruines de St. Raphael, comté de Glengarry. (Photo : ministère de la Culture)

4

Soutien en matière de conservation du patrimoine

Pour que la communauté puisse profiter des biens patrimoniaux, ceux-ci doivent être bien entretenus et conservés. Ces biens sont très souvent privés et l'octroi d'un soutien financier et divers pourrait beaucoup aider les propriétaires à entretenir adéquatement leurs biens.

Le gouvernement de l'Ontario offre toute une série d'encouragements financiers pour les biens patrimoniaux, par le biais de programmes de divers ministères et organismes. Par exemple, la Fondation Trillium de l'Ontario, un organisme du ministère de la Culture, accorde un financement pour tout un éventail de projets patrimoniaux dirigés par des organismes à but non lucratif et de petites municipalités. Le gouvernement fédéral accorde aussi des encouragements financiers pour les biens patrimoniaux destinés à la fois aux organismes à but non lucratif et à but lucratif.

Les municipalités ont mis sur pied diverses stratégies pour encourager l'investissement dans les biens patrimoniaux. Citons, entre autres :

- allègement fiscal pour les biens patrimoniaux
- subventions et prêts
- remises d'impôts
- fonds renouvelables
- fonds de dotation
- travaux publics

Allègement fiscal pour les biens patrimoniaux

Aux termes de la Loi de *2001 sur les municipalités*, les municipalités peuvent voter des règlements octroyant un allègement fiscal de 10 à 40 % aux propriétaires admissibles ayant des biens patrimoniaux. De nombreuses municipalités, dont la Ville de Kitchener, ont mis sur pied des programmes d'allègement fiscal pour les biens patrimoniaux conjointement avec d'autres mesures d'allègement fiscal pour encourager le développement économique et la revitalisation des centres-villes et des secteurs patrimoniaux. Le gouvernement provincial partage le coût du programme en finançant la partie éducation de l'allègement fiscal pour les biens patrimoniaux.

Subventions et prêts

Aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, le conseil d'une municipalité peut voter des règlements octroyant des subventions ou des prêts aux propriétaires de biens patrimoniaux désignés pour les aider à couvrir les coûts de réparation et de restauration. Le conseil peut imposer ses propres conditions au financement. Toronto, Ottawa, Windsor, Petrolia et Sault Ste. Marie ont mis sur pied de tels programmes.

Blockhaus Clergue, Saut Ste. Marie. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Les municipalités sont aussi dotées des pouvoirs aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire pour accorder des subventions ou des prêts aux propriétaires de biens dans les secteurs d'amélioration des collectivités pour les aider à payer le coût des projets de restauration.

Plusieurs municipalités ont également utilisé leurs pouvoirs d'attribution aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et de la Loi sur l'aménagement du territoire, pour compenser l'augmentation des taxes foncières municipales – partiellement ou intégralement – qui peuvent résulter de la rénovation des biens patrimoniaux.

Habituellement, aucun argent n'est échangé puisque la « subvention » est en fait un allègement fiscal qui permet aux propriétaires de conserver le même taux d'imposition qu'ils avaient avant les travaux de restauration, pendant une période prédéterminée, par exemple de cinq à 10 ans.

Dans tous les cas, les propriétaires doivent appliquer la totalité de la subvention à des travaux de conservation approuvés sur des biens désignés et sont assujettis à d'autres conditions précisées par le conseil de leur municipalité. À titre d'exemple, si le bâtiment situé sur un bien désigné est démoli avant que la durée de la subvention ne soit écoulée, celle-ci doit être remboursée à la municipalité. Les municipalités de Cobourg, Hamilton, London et Perth ont toutes établi ce type de programmes de subventions.

Fonds renouvelables

Certaines municipalités ont fourni des subventions de démarrage à des fondations ou à d'autres organismes à but non lucratif pour l'établissement de fonds renouvelables visant à encourager la conservation du patrimoine. Un fonds renouvelable provient de la mise en commun de capitaux créés et réservés à des fins précises, à condition que l'argent soit remis au fonds, pour ensuite être affecté à de nouveaux projets.

La Ville de Thunder Bay a conçu un programme d'incitatifs pour encourager le réaménagement des propriétés de son centre-ville. Parmi les incitatifs, citons :

- *remises d'impôts de 100 % pour compenser l'augmentation des taxes foncières résultant des rénovations apportées aux biens patrimoniaux*
- *remboursement de 100 % des frais de la plupart des approbations de plans et de permis de construction lorsqu'un projet est terminé*
- *prêts sans intérêt (maximum de 15 000 $) pour couvrir 50 % des coûts de restauration de la façade d'un édifice*
- *subventions (maximum de 10 000 $) pour couvrir jusqu'à 50 % des coûts des études de faisabilité visant à déterminer le potentiel de changement de vocation de certains édifices*

Les fonds renouvelables peuvent servir à octroyer des prêts aux propriétaires de biens patrimoniaux pour effectuer des travaux de restauration. Lorsque le prêt est remboursé, l'argent retourne au fonds et c'est au tour d'autres propriétaires de recevoir un prêt. Les prêts sont souvent consentis à un taux d'intérêt inférieur à ceux du marché et sont garantis par une hypothèque enregistrée sur le titre foncier au bureau d'enregistrement visé. Les fonds renouvelables peuvent également servir à acheter des biens historiques négligés. Une fois le bien restauré, celui-ci peut être vendu ou loué. Le revenu ainsi obtenu pourra ensuite servir à acheter un autre bien menacé.

Fonds de dotation

Par le biais d'une mise de fonds initiale et d'autres moyens, les municipalités peuvent aider des fondations à mettre sur pied des fonds de dotation pour la conservation du patrimoine. Les fondations ou autres organismes à but non lucratif ont l'avantage de pouvoir solliciter l'aide de bénévoles et une aide financière d'autres sources, ce que les administrations municipales ne seraient pas toujours en mesure de faire.

Les fonds de dotation peuvent appuyer divers projets de conservation de biens locaux, sous forme d'immobilisations ou non, et, au fil du temps, peuvent devenir d'importantes sources de revenu grâce à des investissements judicieux. Ces fonds peuvent également intéresser les donateurs, dont la contribution aidera à assurer l'avenir des biens patrimoniaux dans la collectivité. La *London Community Foundation* administre le *London Endowment for Heritage Fund*, qui octroie des subventions pour la conservation de toutes sortes de biens patrimoniaux – architecturaux, archéologiques, meubles (comme des artefacts), paysages du patrimoine culturel et patrimoine naturel. La moitié de la mise de fonds initiale provenait de la *London Community Foundation* et l'autre partie de la ville.

Programmes de travaux publics

Les municipalités entreprennent régulièrement des travaux publics qui peuvent avoir des répercussions sur les ressources patrimoniales culturelles. Les projets de travaux publics peuvent servir de catalyseurs pour la revitalisation appropriée de secteurs du patrimoine en aidant à préserver leur caractère spécial. Une municipalité peut également encourager les propriétaires des districts du patrimoine à réaménager leurs biens désignés en acceptant d'égaler leurs efforts par le biais d'améliorations de nature publique, comme des arbres et des travaux d'aménagement paysager, du mobilier urbain, de l'éclairage, du pavage en pierre ou spécial, etc.

5

Le Musée de l'histoire des Noirs d'Amherstburg (Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

Partenaires communautaires au plan de la conservation

De nombreux organismes ont un rôle à jouer en matière de conservation du patrimoine au niveau local, dont :

- les municipalités
- les musées communautaires
- les sociétés historiques et autres organismes culturels
- les archives
- les bibliothèques

Les bénévoles de la collectivité jouent un rôle primordial au sein de chacun de ces organismes, notamment en leur capacité de membres des comités municipaux du patrimoine, de propriétaires fonciers, d'interprètes bénévoles ou de chercheurs. En Ontario, c'est grâce au dur labeur de milliers de bénévoles que notre riche patrimoine est conservé et célébré.

Municipalités

Les conseillers et le personnel des municipalités influencent les décisions ou prennent des décisions qui peuvent avoir d'énormes répercussions sur le patrimoine.

Aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, le conseil municipal est doté des pouvoirs suivants :

- mise sur pied d'un comité municipal du patrimoine qui agira à titre de conseiller pour tout ce qui touche le patrimoine local
- désignation de biens ou de districts ayant une valeur patrimoniale
- octroi ou refus d'octroyer des permis pour transformer ou démolir des biens patrimoniaux
- modification ou abrogation de règlements municipaux concernant la désignation de biens
- mise en vigueur de normes de construction
- achat ou location de biens désignés
- octroi de subventions ou de prêts aux propriétaires de biens désignés
- établissement de servitudes avec les propriétaires pour entretenir leurs biens patrimoniaux

Le rôle des employés municipaux varie d'une localité à l'autre; cependant la conservation du patrimoine peut nécessiter la participation de presque tout le monde, qu'il s'agisse du bureau du greffe ou du service des pompiers. Les municipalités établissent des budgets municipaux pour la conservation du patrimoine, prennent des décisions en matière d'utilisation du sol et d'aménagement, mettent en œuvre les politiques de conservation du patrimoine dans les plans officiels, exploitent des musées et des archives, et appuient tout un éventail d'autres activités patrimoniales. Voici quelques exemples :

- **Bureau du greffe** – Prépare des règlements en matière de conservation du patrimoine; peut offrir un soutien administratif au comité consultatif sur le patrimoine du conseil municipal.
- **Service de planification** – Étudie les demandes d'aménagement, lesquelles peuvent concerner les ressources patrimoniales culturelles, y compris les sites archéologiques ou à potentiel archéologique. Ce service met en œuvre des politiques en matière de patrimoine dans le cadre du plan officiel.

- **Services du développement économique et du tourisme** – Promeuvent le patrimoine communautaire et conçoivent des encouragements en matière d'aménagement et de conservation.
- **Responsable de la construction/Gestionnaire immobilier** – Étudie les permis de construction concernant les biens patrimoniaux et gère les biens patrimoniaux dont la municipalité est propriétaire.
- **Application des règlements** – Application des normes immobilières et des autres règlements qui touchent les biens patrimoniaux.
- **Service du trésor** – Étudie et gère le budget municipal attribué à la conservation du patrimoine.
- **Service du contentieux** – Enregistre les règlements concernant le patrimoine et offre des conseils à la municipalité à propos des problèmes juridiques liés à la conservation du patrimoine.
- **Service des travaux publics** – Gère l'infrastructure municipale, ce qui peut avoir un impact sur les sites archéologiques et les biens patrimoniaux.
- **Service des parcs** – Peut avoir à s'occuper de biens patrimoniaux.
- **Conseil des cimetières** – Gère les cimetières historiques.
- **Service des bibliothèques** – Tient des collections sur l'histoire de la région.
- **Service des pompiers** – Inspecte les propriétés historiques pour en assurer la salubrité.

Musées communautaires

Presque toutes les collectivités de l'Ontario ont au moins un musée qui raconte leur histoire. Dans la majorité des cas, c'est la municipalité qui en est propriétaire et qui les exploite, et ce sont des bénévoles membres de la collectivité qui en assurent le fonctionnement quotidien en faisant gratuitement don de milliers d'heures de leur temps chaque année. En tant que gestionnaires de notre patrimoine culturel, les musées collectionnent, conservent, exposent et interprètent un large éventail d'objets et de documents d'archives et font des recherches à leur sujet. Nombreux sont les musées qui sont situés dans des bâtiments historiques, comme le premier bureau de poste de Toronto; Glanmore, à Belleville, situé dans une demeure de style Second Empire datant des années 1880; ou le musée de Gore Bay, sur l'île Manitoulin, situé dans l'ancienne prison.

Les musées communautaires de l'Ontario accueillent plus de deux millions de résidents et de visiteurs chaque année et leur offrent apprentissage et divertissement. Grâce à des expositions, des programmes éducatifs et des activités spéciales, les musées font revivre l'histoire de l'Ontario.

En impliquant tous les secteurs de la collectivité dans leurs activités, services et programmes, les musées sont des partenaires importants au plan du développement des collectivités. Qu'il s'agisse du Musée et archives du comté de Dufferin, mettant en valeur le patrimoine agricole de cette collectivité, ou du Musée de Red Lake, décrivant le riche patrimoine des peuples cri et ojibway, ou encore de l'expansion d'une ville d'exploitation aurifère, les musées communautaires reflètent l'identité et le caractère de leurs régions respectives.

Depuis plus de 20 ans, le ministère de la Culture soutient les musées communautaires par le biais de son Programme Subvention de fonctionnement aux musées communautaires. Pour avoir droit au financement de fonctionnement annuel, les musées doivent respecter les normes de fonctionnement applicables aux musées communautaires de l'Ontario imposées par le ministère.

L'Association des musées de l'Ontario (www.museumsontario.com) offre aussi des ressources, des programmes de formation et un soutien aux musées communautaires de toute la province.

Ces sites seront considérés comme des atouts communautaires. Ils sont utilisés et soutenus par les résidents et les visiteurs et servent de composante essentielle de la mosaïque culturelle des collectivités qu'ils servent.

Sociétés historiques

Les sociétés historiques sont des défenseurs du patrimoine ontarien. Elles ont pour mission de le conserver, de le promouvoir et de faire des recherches à son sujet. Certaines sociétés se concentrent sur l'histoire locale, comme la généalogie, l'architecture, l'archéologie et le folklore, alors que d'autres s'organisent autour de thèmes précis, comme l'histoire de la marine, du chemin de fer ou de l'agriculture. De nombreux groupes maintiennent des archives et possèdent des objets d'art qui revêtent une grande importance aux yeux de leur collectivité.

Par le biais d'expositions, de conférences, de publications, de journées portes ouvertes, de visites à pied, de foires et d'autres activités, les sociétés historiques rendent la connaissance de l'histoire amusante et accessible. Voici quelques exemples de leurs activités :

- La société historique d'Aurora et du District organise une collecte de fonds annuelle, qui prend la forme d'une visite de maisons historiques à la chandelle *(Candlelight Tour of Homes)* pour soutenir le projet de restauration de la maison Hillary.
- L'association *Culinary Historians of Ontario* a mis sur pied un réseau d'information pour la recherche en préparation culinaire; elle produit également un bulletin.
- La société historique de Kingston a publié un guide illustré des monuments, monuments commémoratifs et plaques historiques de la région de Kingston *(Illustrated Guide to Monuments, Memorials & Markers in the Kingston Area)*. Ce guide relate l'histoire de la région de Kingston.
- La société de Noirs de Chatham-Kent a créé une salle du patrimoine et un centre de ressources pour aider à relater l'histoire de la communauté noire de Chatham.
- La société de preservation du patrimoine de Latchford/riviére Montreal présente une fois par année les « Journées de bûcheronnage patrimonial de Latchford » *(Latchford Heritage Logging Days)*.
- La société historique du Camton de Smith a mis sur pied un centre d'apprentissage sur le patrimoine dans sa bibliothèque locale.

La Société historique de l'Ontario représente environ 600 sociétés historiques à travers la province (www.ontariohistoricalsociety.ca).

Le ministère de la Culture soutient les sociétés historiques par le biais de son programme de Subvention aux organismes de mise en valeur du patrimoine.

Certaines municipalités soutiennent leurs sociétés historiques en leur octroyant des subventions, en leur offrant des services ou en leur accordant le droit d'utiliser des ressources municipales.

Musée et archives du comté de Dufferin (Photo : avec la permission de John C. Carter)

Archives

Il existe au moins 200 centres d'archives en Ontario, situés dans les municipalités, Premières nations, musées communautaires, universités, bibliothèques, hôpitaux et sociétés privées. Conformément à diverses lois, les municipalités doivent tenir certains registres et permettre au public d'y avoir accès. Par exemple, la Loi de 2001 sur les municipalités exige que les résolutions, rapports, procès-verbaux et règlements du conseil municipal et de ses comités soient accessibles au public.

Les archives sont dépositaires des témoignages de notre patrimoine et peuvent fournir des documents nécessaires à la planification urbaine, aux études d'impact environnemental, à la compilation d'inventaires de biens patrimoniaux et à la rédaction d'ébauches de règlements, tout en contribuant à la gestion quotidienne d'une municipalité.

Les archives contribuent également au tourisme en attirant des gens qui veulent retracer leurs origines, établir un contexte historique pour un roman ou un film, faire des recherches sur l'histoire locale ou commémorer un événement. De nombreuses archives sensibilisent et éduquent le public sur le patrimoine local par le biais de publications, de trousses pour les écoles, d'expositions et de diverses activités.

L'Association des archives de l'Ontario (http://aao.fis.utoronto.ca) est composée de plus de 600 membres, dont des archivistes, des utilisateurs des archives et des supporters, et offre des services de consultation aux municipalités par l'entremise de son *Archives Advisor Program*.

Bibliothèques

Les bibliothèques publiques sont des centres d'apprentissage continu et des centres de la vie communautaire. Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la conservation du patrimoine en offrant des ressources pour la recherche, l'apprentissage, les expositions, les programmes publics, de même qu'en offrant notamment des locaux pour les réunions communautaires.

Les bâtiments qui abritent des bibliothèques sont souvent des bâtiments du patrimoine – qu'il s'agisse des anciennes bibliothèques Carnegie, de nouveaux joyaux architecturaux ou d'autres types de bâtiments qui ont été réutilisés de façon créative, comme l'ancienne gare ferroviaire de Petrolia ou l'ancien bureau de poste de Cornwall.

La plupart des bibliothèques publiques ont des collections sur l'histoire locale. Certains comités municipaux du patrimoine de l'Ontario gardent leurs documents et matériel de référence dans la section d'histoire locale de la bibliothèque de leur collectivité. Certaines sociétés historiques ont également offert leurs collections à leur bibliothèque locale. En collaboration avec des organismes locaux de conservation du patrimoine, de nombreuses bibliothèques publiques numérisent leurs collections historiques locales et les rendent accessibles sur leur site Web.

De nombreuses bibliothèques sont elles-mêmes des bâtiments historiques, comme la bibliothèque publique de Woodstock. (Photo : avec la permission de la bibliothèque publique de Woodstock. Photographe - Philip Carter, architecte)

6

Le Programme des plaques provinciales de la Fiducie du patrimoine ontarien commémore des sujets d'intérêt provincial comme les camps routiers pour les Canadiens d'origine japonaise durant la Seconde Guerre mondiale. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Promotion de votre patrimoine

L'éducation est l'un des outils les plus efficaces pour la conservation de notre patrimoine, outre les outils législatifs disponibles aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Les ressources du patrimoine culturel ont la capacité de susciter notre implication, de nous inspirer, de favoriser l'apprentissage et de nous émerveiller. Raconter les histoires des ressources du patrimoine culturel de votre collectivité, par le biais de l'interprétation du patrimoine, est une excellente façon de redonner vie aux ressources patrimoniales. Cela permet aux membres de la collectivité d'apprécier le patrimoine qui les entoure tout en créant des occasions d'apprentissage la vie durant. La collectivité peut ainsi attirer des visiteurs qui cherchent de nouvelles expériences culturelles et accroître l'intérêt du public envers le maintien des ressources patrimoniales.

Il existe de nombreuses façons de faire la promotion du patrimoine de vos collectivités. Les musées communautaires jouent un rôle important en matière d'interprétation de l'histoire locale et provinciale, tout particulièrement de l'importance des ressources patrimoniales locales. Les musées sont souvent le centre des activités patrimoniales au sein de la collectivité. Ils organisent des expositions, des événements spéciaux et des célébrations saisonnières, et se rendent dans la collectivité pour entreprendre des programmes de sensibilisation de la population. Les musées offrent également des occasions d'apprentissage en formant des partenariats avec les conseils scolaires locaux et d'autres établissements d'enseignement pour enrichir leurs programmes scolaires.

Les comités municipaux du patrimoine, les archives, les bibliothèques, les sociétés historiques, les associations archéologiques et les centres d'interprétation participent aussi activement aux activités d'interprétation du patrimoine culturel, et plus particulièrement ceux qui se trouvent dans des sites historiques.

Visitez Port Hope le samedi précédant l'Action de grâce et vous verrez le programme de visite des maisons de la ville qui bat son plein. Mais attention! Dès la mi-septembre, tous les billets sont habituellement vendus. Port Hope est célèbre pour ses maisons patrimoniales et sa rue principale du 19e siècle. Depuis plus de 20 ans, la collectivité organise une visite des maisons pour promouvoir son riche patrimoine. Le produit des recettes est consacré depuis quelques années à la restauration du théâtre Capitol de la ville.

L'interprétation du patrimoine peut revêtir diverses formes : programmes éducatifs pédagogiques dans des musées communautaires offerts par du personnel bien informé, foires patrimoniales locales et régionales, visites à pied sans guide, programmes pédagogiques en art dramatique ou en théâtre, expositions d'art mettant en valeur le patrimoine local et événements spéciaux comme des foires d'automne, des visites de maisons et la Fête du patrimoine. Citons également, au nombre des autres activités, les reconstitutions historiques, les fouilles archéologiques publiques, les expositions, les sites Web, les projets d'histoire orale, les dépliants, les guides et les cartes, les émissions de télévision par câble sur le patrimoine, les plaques commémorant des sites patrimoniaux et les prix pour la conservation du patrimoine.

Voici quelques lignes directrices dont vous pourriez tenir compte lors de la planification de vos prochains programmes d'interprétation du patrimoine :

- Assurez-vous que vos ressources patrimoniales culturelles sont utilisées sans être épuisées ou abusées. Ces ressources sont irremplaçables.
- Misez sur l'authenticité. Par exemple, un village de pionniers n'est peut-être pas le meilleur endroit pour organiser la reconstitution d'une bataille de la guerre de Sécession.
- Impliquez la collectivité : recrutez des bénévoles et des partenaires des secteurs public et privé.
- Rendez les programmes accessibles à tous.
- Organisez des activités pratiques et interactives à l'intérieur comme à l'extérieur, lorsque cela s'avère possible.

Faites appel aux différents styles d'apprentissage. Par exemple, certaines personnes apprennent mieux en écoutant, d'autres en participant.

Patrimoine en ligne

Le ministère de la Culture offre une base de données en ligne de tous les biens patrimoniaux dans la province qui sont :

- désignés par la Loi sur le patrimoine de l'Ontario
- protégés par une servitude protectrice du patrimoine
- désignés comme lieu historique national
- protégés par la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales (Canada)
- commémorés par une plaque provinciale
- détenus par la Fiducie du patrimoine ontarien
- inscrits au registre des ponts à valeur patrimoniale de l'Ontario

Cette base de données, accessible à partir du site Web du ministère à www.culture.gov.on.ca, est une excellente source de renseignements permettant de s'informer sur les biens patrimoniaux de la province et de les promouvoir. Elle permet également d'avoir un aperçu des biens patrimoniaux à travers la province. Par exemple, les municipalités, les groupes de conservation du patrimoine et la population en général peuvent savoir combien de biens patrimoniaux d'un certain type (par exemple une grange) sont protégés en Ontario.

Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada

Ce répertoire, conçu conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, permet d'accéder en ligne à des listes de lieux patrimoniaux officiellement reconnus comme tels à travers le pays. Le répertoire, disponible à www.historicplaces.ca, est un outil permettant aux Canadiens d'identifier et de promouvoir les lieux patrimoniaux du Canada, et aux visiteurs de trouver des endroits d'intérêt partout au pays.
Le répertoire fournit de l'information détaillée sur les lieux patrimoniaux aux planificateurs, aux professionnels du domaine de la conservation du patrimoine, aux décideurs, aux promoteurs, à l'industrie, aux organismes communautaires, aux enseignants et aux élèves.

Fiducie du patrimoine ontarien

La Fiducie du patrimoine ontarien (autrefois appelée la Fondation du patrimoine ontarien) est le principal organisme provincial responsable du patrimoine. Elle a pour mission d'identifier, de préserver, de protéger et de promouvoir le patrimoine riche et divers de l'Ontario, dans l'intérêt des générations actuelles et suivantes.

La Place Fulford à Brockville appartient à la Fiducie du patrimoine ontarien qui l'exploite. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

La Fiducie du patrimoine ontarien offre tout un éventail d'activités éducatives, comme ses programmes de commémoration et d'interprétation au moyen de plaques, son Programme de reconnaissance des activités patrimoniales communautaires, son programme Jeunes leaders du patrimoine et Portes ouvertes Ontario.

Programmes de commémoration et d'interprétation au moyen de plaques

La fiducie collabore avec les collectivités de toute la province pour promouvoir le passé de l'Ontario par le biais de ses programmes de commémoration et d'interprétation au moyen de plaques, soit : le Programme des plaques provinciales et le Programme des plaques locales.

Le Programme des plaques provinciales est le programme le plus ancien et peut-être le mieux connu de la fiducie. Depuis les années 1950, qui marquent le dévoilement de la première plaque, la fiducie a érigé plus de 1 150 plaques provinciales. Ces plaques, de couleur familière bleue et or, commémorent des personnages, des lieux et des événements qui ont contribué à façonner notre province, et qui nous font revivre le passé de l'Ontario en nous racontant leurs histoires.

La fiducie a aussi aidé les collectivités à ériger près de 600 plaques locales à travers l'Ontario, portant sur des sujets d'intérêt local.

Le programme des plaques de la Fiducie du patrimoine ontarien commémore des personnages, des lieux et des événements importants de l'histoire de l'Ontario, y compris l'histoire du phare de Port Burwell. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Programme de reconnaissance des activités patrimoniales communautaires

Depuis 1996, la fiducie demande aux municipalités, aux conseils de bande des Premières nations et aux conseils communautaires métis de l'Ontario de proposer la candidature de particuliers de leur collectivité qui ont contribué de façon notable à la promotion, à la préservation et à la protection du patrimoine ontarien.

Le Programme de reconnaissance des activités patrimoniales communautaires de la Fiducie du patrimoine ontarien rend hommage aux particuliers qui ont contribué de façon notable à la préservation du patrimoine au sein de leurs collectivités. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Les personnes qui sont sélectionnées reçoivent un certificat et une épinglette en reconnaissance des services rendus. Les particuliers ont été sélectionnés en fonction d'une vaste gamme d'activités, incluant l'animation de projets de conservation et de restauration du patrimoine naturel, la participation bénévole de longue date à des organismes locaux du patrimoine, la publication de récits sur l'histoire locale et la contribution à la préservation de bâtiments du patrimoine.

Jeunes leaders du patrimoine

La fiducie rend hommage aux jeunes qui ont contribué à la préservation du patrimoine local. Le programme Jeunes leaders du patrimoine décerne des certificats de reconnaissance et des épinglettes aux jeunes qui ont consacré leur temps et leur enthousiasme à des projets ou activités de conservation du patrimoine.
Citons, au nombre des réalisations, la conception de sites Web, la protection de zones du patrimoine naturel, la production de publications sur l'histoire locale, la conception de visites à pied, l'interprétation en costumes dans les sites historiques et le bénévolat dans les musées locaux.

Le programme Jeunes leaders du patrimoine de la Fiducie du patrimoine ontarien rend hommage aux contributions exceptionnelles des jeunes au plan de la préservation du patrimoine local. (Photo : Fiducie du patrimoine ontarien)

Portes ouvertes Ontario

Dans toute la province, on se rend compte que le patrimoine inspire un sentiment de fierté croissant. Les collectivités tirent orgueil de leurs immeubles commerciaux, palais de justice, lieux de culte, jardins, sites du patrimoine naturel et autres sites patrimoniaux.

La Fiducie du patrimoine ontarien a lancé Portes ouvertes Ontario en 2002, pour rendre les sites patrimoniaux accessibles, sensibiliser le public à leur existence et susciter un enthousiasme à leur égard. D'avril à octobre, chaque année, des collectivités ouvriront les portes de certains de leurs bâtiments les plus fascinants et charmants. L'entrée est gratuite. Depuis la création du programme, des centaines de milliers de personnes ont visité les sites patrimoniaux de l'Ontario lors des journées Portes ouvertes.

Pour de plus amples renseignements sur la Fiducie du patrimoine ontarien et sur ses programmes, veuillez visiter son site Web, à : www.heritagefdn.on.ca ou composer le 416 325-5000.

Les visiteurs dans le temple Cham-Shan de Niagara Falls (Photo : Portes ouvertes Ontario)

« Portes ouvertes Ontario invite les résidents et les visiteurs à explorer des édifices fascinants, dont bon nombre ne sont pas habituellement accessibles au public, a déclaré l'honorable Lincoln M. Alexander, président de la Fiducie du patrimoine ontarien. Outre le fait de découvrir ce qui existe derrière les portes fermées, les visiteurs peuvent participer à des démonstrations sur place et découvrir le riche patrimoine de l'Ontario. »

Black Creek Pioneer Village, Toronto
(Photo : Partenariat ontarien de marketing touristique)

7

Prochaines étapes

Le présent guide vous a présenté de l'information sur :

- les avantages de la conservation du patrimoine pour la collectivité
- les différents types de ressources du patrimoine culturel
- les partenaires qui pourraient participer à la protection et à la promotion du patrimoine
- le large éventail d'outils pouvant servir à identifier, protéger, promouvoir et planifier les biens patrimoniaux de votre collectivité.

Voici quelques questions pour vous aider à appliquer l'information du présent guide au contexte de votre collectivité.

1. Quelles sont les ressources patrimoniales culturelles dont votre collectivité dispose?

2. Est-ce que votre municipalité a mis sur pied un comité municipal du patrimoine?

3. Quels sont les liens qui existent entre le patrimoine et l'activité et le développement économiques dans votre collectivité?

4. D'autres liens pourraient-ils être établis?

5. Qui, au sein de votre collectivité, est impliqué dans la protection et la promotion du patrimoine?

6. Et chose encore plus importante : comment êtes-vous impliqué(e)?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conservation du patrimoine de votre collectivité,
veuillez communiquer avec la Direction du patrimoine et des bibliothèques du ministère de la Culture à :

Direction du patrimoine et des bibliothèques
Ministère de la Culture
400, avenue University, 4e étage
Toronto ON M7A 2R9
Tél. : 416 314-7136
www.culture.gov.on.ca

Le ministère de la Culture souhaite remercier la Fiducie du patrimoine ontarien, le Partenariat ontarien de marketing touristique et le ministère des Affaires municipales et du Logement de leurs contributions inestimables dans le cadre de la préparation du présent guide.

Il aimerait également remercier les personnes et les organismes suivants de leurs commentaires judicieux et de leurs contributions : Patrimoine Communautaire de l'Ontario, Ville de Peterborough, Ville de Mississauga, Ville de London, Ville de Brantford, Ville de Toronto, Musée Chiefswood, Première nation de Rainy River, Ville de Thunder Bay, Ville de Goderich, bibliothèque publique de Woodstock, Paul King, Victoria Beaulieu, Cheryl Miller, Erik Hanson, Helen Borowicz, Paula Whitlow, Gord Strathdee, Bill Allen, Dale Morrisseau, Lisa Moncrief, Heather Lyons, John Hannam, Paule Doucet, Gordon Pim, Wayne Kelly, Beth Hanna, Richard Moorhouse, Shahan Deirmenjian, Kyle MacIntyre, Ken Petersen, Therisa Singh, Marcia Wallace et Robert Shipley.

Nous souhaitons également remercier les nombreux autres intervenants du secteur du patrimoine qui ont aidé à concevoir le présent guide et qui ont offert une aide continue et des conseils au personnel du ministère de la Culture.

ISBN 07794-9003-7
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005